APST
Association Professionnelle
de Solidarité du Tourisme

Revue de Presse

N° 51 - (6 février au 6 mars 2012)

Document disponible sous format numérique ou sous format papier en formulant votre demande à : AGNES aj@apst.travel

Presse Professionnelle

- ✓ L'Echo Touristique
- ✓ Tour Hebdo
- ✓ La Gazette Officielle du Tourisme

Internet Pro

- ✓ Tour Mag
- ✓ L'Echo Touristique
- ✓ Pros du Tourisme
- ✓ La Quotidienne
- ✓ Le Quotidien du Tourisme
- ✓ DéplacementsPros

Presse Grand Public

- ✓ Le Figaro Economie
- ✓ La Correspondance économique

Internet Grand Public

- ✓ AFP mondial
- ✓ AFP Economique
- ✓ Air&Cosmos
- ✓ Ouverture-voyage

L'ECHO TOURISTIQUE
ANTONY PARC II
92186 ANTONY CEDEX - 01 77 92 92 92

17/23 FEV 12
Hebdomadaire Paris
OJD : 4625

Surface approx. (cm²) : 43
N° de page : 7

Aérien : les syndicats se mobilisent pour de nouvelles actions

À l'issue d'une rencontre infructueuse avec le ministre des Transports, le 10 février, les syndicats du transport aérien ont promis de nouvelles actions, y compris la grève pendant les vacances scolaires. Les sénateurs devaient se prononcer le 15 février sur la proposition de loi du député UMP Éric Diard, dont le préavis obligatoire de 48 h imposé aux grévistes constitue la pomme de discorde. Le SNAV et l'APST ont condamné la grève des pilotes d'Air France, qui ont été nombreux à suivre le mouvement organisé contre le projet du 6 au 9 février.

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme ; organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Tour hebdo
1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX - 01 76 73 30 00

17 FEV 12
Hebdomadaire Paris
OJD : 3963

Surface approx. (cm²) : 1537
N° de page : 22-24

Entreprendre

Créer son entreprise,

ENVIE DE DEVENIR VOTRE PROPRE PATRON ? COMME L'IMPRESSION QUE VOUS DÉBORDEZ DE BONNES IDÉES POUR DÉVELOPPER LE BUSINESS ? C'EST PEUT-ÊTRE BIEN LE MOMENT DE VOUS LANCER ET DE CRÉER VOTRE PROPRE ENTREPRISE ! UNE BONNE DOSE DE CULOT, BEAUCOUP DE TRAVAIL ET QUELQUES NUITS BLANCHES... MAIS PAS SEULEMENT. TOUR HEBDO VOUS DONNE DES PISTES POUR SAUTER LE PAS.

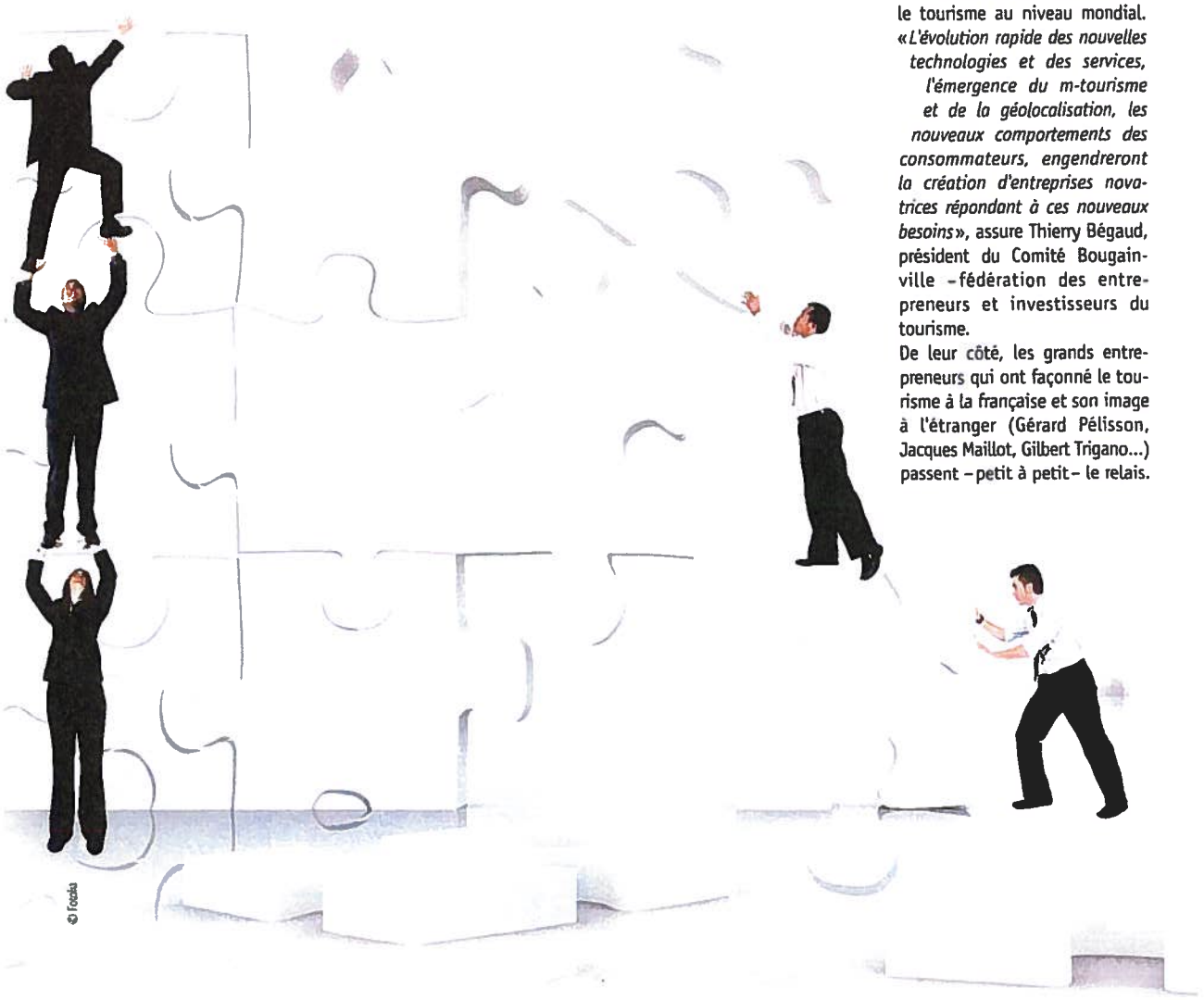

C'est le moment d'entreprendre ! Le secteur est en train de vivre une période de transition propice à l'innovation. Et la crise n'y pourra rien changer. D'ici 2021, selon le World Travel & Tourism Council (WTTC), 70 millions d'emplois directs et indirects devraient être créés dans le tourisme au niveau mondial. « *L'évolution rapide des nouvelles technologies et des services, l'émergence du m-tourisme et de la géolocalisation, les nouveaux comportements des consommateurs, engendreront la création d'entreprises novatrices répondant à ces nouveaux besoins* », assure Thierry Bégaud, président du Comité Bougainville – fédération des entrepreneurs et investisseurs du tourisme.

De leur côté, les grands entrepreneurs qui ont façonné le tourisme à la française et son image à l'étranger (Gérard Pélisson, Jacques Maillot, Gilbert Trigano...) passent – petit à petit – le relais.

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Tour hebdo
1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX - 01 76 73 30 00

17 FEV 12
Hebdomadaire Paris
OJD : 3963

Surface approx. (cm²) : 1537
N° de page : 22-24

mode d'emploi

La relève doit être assurée. Encore faut-il que les écoles françaises de tourisme forment davantage les jeunes à l'esprit d'entreprise. «*Ce sera par le biais d'une nouvelle génération d'entrepreneurs – inventifs et ingénieux – que le tourisme pourra continuer à se développer en France et à l'étranger*», confie Thierry Begaud. Tour Hebdo vous livre ses conseils pour vous aider à vous lancer dans le grand bain !

Quand faut-il se lancer ?

A priori, un minimum d'expérience en entreprise (4 à 5 ans) est nécessaire avant de créer la sienne. «*Le fait d'avoir déjà travaillé dans une société permet de prendre la température du marché, de se faire une idée de sa propre valeur ajoutée. Et de ce que l'on peut apporter de nouveau en tant que futur entrepreneur*», indique Valérie Boned, secrétaire générale déléguée du Snav. Mais les faits démentent parfois cette affirmation. Mark Zuckerberg n'était-il pas étudiant à Harvard lorsqu'il a créé Facebook ? «*L'intérêt d'être jeune entrepreneur c'est d'avoir encore cette petite dose d'inconscience qui permet d'oser les aventures les plus ambitieuses*», estime Lucien Salemi, président de Challenge Tourisme, association qui rassemble les dirigeants d'entreprises du tourisme autour de réunions de réflexions sur les évolutions du secteur. «*Il y a encore beaucoup de concepts à inventer dans le tourisme. Et il n'y a pas d'âge minimal pour cela : il faut croire en son projet, avoir une bonne vision économique du secteur, de l'imagination et de l'intuition*».

Jeune entrepreneur néopyhte ou professionnel expérimenté en reconversion, l'essentiel est d'avoir de bonnes idées. «*Le tourisme reste l'un des rares secteurs qui accueille encore les autodidactes jeunes ou issus d'autres secteurs*», note Patrick Vicériat, consultant au sein de Détente-Artélia et président de l'AFEST. «*L'avantage des personnes ayant déjà une expérience en dehors du tourisme, c'est qu'elles peuvent utiliser leur expertise en tant que patron dans le secteur (par exemple, un golfeur professionnel ayant le sens des affaires peut devenir directeur d'une petite agence ou d'un TO spécialisé dans les séjours golf). Tandis que l'atout principal des jeunes est d'apporter du sang neuf.*»

Qui peut aider les futurs entrepreneurs du tourisme ?

Sans argent et sans expérience, beaucoup d'entrepreneurs se retrouvent seuls. Or, avant de se lancer, mieux vaut valider la viabilité de son projet auprès d'experts du secteur. La quasi totalité des clubs d'entrepreneurs et associations dédiés au tourisme s'intéressent, toutefois, aux professionnels déjà établis. Mais ne sont pas fermés aux futurs entrepreneurs : «*Je reçois beaucoup de projets de personnes qui souhaitent monter leur site de vente de voyages en ligne : je les conseille volontiers, même si ce n'est pas l'objectif de notre association*», indique Frédéric Vanhoutte, président de Level.com. Le Comité Bougainville, lui, fait figure d'exception puisqu'il aide chaque année une cinquantaine de porteurs de projets à créer leur société dans le tourisme, via un partenariat avec Atout France. Il organise aussi des colloques et des soirées «after work» à Paris permettant à ceux qui souhaitent créer leur société de rencontrer des entrepreneurs du secteur. Enfin, il organise des petits-déjeuners permettant aux porteurs de projets de présenter leur modèle économique devant des business angels et de trouver des investisseurs. «*Nos membres aident les futurs entrepreneurs du tourisme à réaliser leur étude de marché ou encore, à présenter leur projet aux banques ou aux investisseurs partenaires tels qu'Oséo*», note Thierry Begaud.

Quel est le rôle du Snav et de l'APST ?

Ils interviennent surtout à postériori, une fois le projet concrétisé. «*Nous n'aidons pas à la création d'entreprise mais pouvons répondre à toutes les questions des futurs entrepreneurs concernant la réglementation relative aux entreprises du secteur,* explique Valérie Boned. *Par ailleurs, les nouveaux entrepreneurs bénéficient d'une cotisation allégée au Snav*». De son côté, l'APST soutient les entrepreneurs, notamment au moment de leur adhésion, lorsque ces derniers signent un engagement de garantie solidaire équivalent au montant de la garantie légale. «*Un grand nombre d'entre eux ne possédant aucun bien, cet engagement présente un caractère plutôt moral. L'APST demande un engagement consistant sur les biens uniquement quand l'entreprise commence à dégager des résultats substantiels,* indique Raoul Nabet, président de l'APST. *Pendant les deux premières années de son activité, l'entrepreneur peut également bénéficier de l'accompa-*

Avis de l'expert

© DR

Lucien Salemi
président de Challenge Tourisme

«*Les agences de voyages qui se* créent sont de moins en moins traditionnelles. La plupart sont spécialisées sur des marchés de niche et vendent autre chose que ce qu'on trouve en brochures. Deux types de profils d'entrepreneurs émergent. Il y a d'une part, des jeunes professionnels spécialistes de nouvelles technologies (entre 25 et 35 ans) qui ne souhaitent pas particulièrement que leur agence ait pignon sur rue. Et d'autres part, d'anciens agents de voyages qui s'associent (à deux ou trois) : chacun créé son propre business, mais le regroupement permet de mutualiser les frais généraux. Je pense, par exemple, à un groupe de férus de sport qui se sont regroupés pour vendre des séjours comprenant des places pour des matchs de foot ou de rugby en France et à l'international. Ou encore, à des quinquas qui se sont associés et ont créé, avec succès, leur entreprise dédiée à la vente de voyages de groupe (CE, association, GIR...)».

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Tour hebdo
1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX - 01 76 73 30 00

17 FEV 12
Hebdomadaire Paris
OJD : 3963

Surface approx. (cm²) : 1537
N° de page : 22-24

gnement d'un tuteur expérimenté et bénévole du secteur. Un service mis en place en partenariat avec l'AFEST (Association Française des Seniors du Tourisme)».

Comment préparer une étude de marché ?

L'étude de marché permet de valider un projet d'entreprise, d'identifier la cible, la concurrence et de définir la stratégie de commercialisation. La méthode classique est de commencer par une recherche documentaire (enquêtes clientèle et produits glanées sur Internet, ou achetées à des cabinets spécialisés). Puis, de mener une enquête de terrain sur la future zone de diffusion du produit ou du service. Il ne faut pas hésiter à se promener dans le quartier où l'on pense s'installer, à étudier les concurrents. «*La plupart des petits entrepreneurs du tourisme réalisent leur étude de marché eux-mêmes, de façon artisanale, faute de moyens,* constate Patrick Vicériat. *L'idéal serait, toutefois, de soumettre l'étude de marché à d'autres entrepreneurs du tourisme pour obtenir leur avis. Mais lorsque l'on souhaite créer une entreprise d'une certaine taille, il vaut mieux se faire aider par un cabinet spécialiste des études marketing et stratégiques, car les enjeux financiers sont trop importants.*»

Quel est l'intérêt d'un business model et d'un business plan ?

Au-delà du concept et de l'idée du modèle économique de l'entreprise à créer, le business model est un document détaillant la stratégie à mettre en œuvre pour générer du chiffre d'affaires. Il faut l'avoir en tête mais aussi le coucher sur le papier. Notamment pour les entreprises du Web, où les modèles sont très variés (rémunération au clic, à la vente, avec la publicité...). «*Il est très important de choisir le business model qui est le plus adapté aux objectifs de l'entreprise, car cela oriente le développement économique à venir. Pour cela, il faut bien s'entourer et demander conseil auprès d'entrepreneurs expérimentés du tourisme*», confie Thierry Begaud. Le business plan, quant à lui, découle du business model. Il permet de mettre en forme l'ensemble des données commerciales, techniques et financières d'un projet. Et formalise par écrit les projections d'évolution de l'entreprise. Il doit concilier approche marketing et présentation rigoureuse du projet. «*Le business plan est l'outil indispensable pour communiquer avec les partenaires institutionnels (banques, investisseurs, organismes de crédit...). Il doit être suffisamment attractif pour obtenir un financement*», affirme Patrick Vicériat.

Comment créer une agence de voyages ?

Une fois le financement obtenu, les personnes physiques ou morales qui souhaitent créer une agence de voyages doivent être immatriculées auprès d'Atout France. Pour cela, elles doivent non seulement disposer d'une garantie financière, c'est-à-dire de l'engagement d'un organisme de garantie collective tel que l'APST, d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit, mais aussi, d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle (RCP).
Enfin, elles doivent désormais justifier de l'aptitude professionnelle : pour l'obtenir, le représentant légal (pour les personnes morales) ou la personne physique doit avoir une expérience minimale d'un an dans le tourisme, un BTS tourisme ou un autre titre de niveau III (bac+2) dans le tourisme. Ou encore, un diplôme de niveau Bac+3 dans un autre domaine. S'il ne remplit pas ces conditions, il peut obtenir l'aptitude par le biais d'un stage de formation professionnelle (300 heures) de quatre mois, dont un mois, au moins, auprès d'un opérateur de voyages immatriculé.

Hélia Hakimi-Prévot

Témoignages

Comment avez-vous créé votre entreprise ?

Bertile Burel,

co-fondatrice de Wonderbox

« Jacques-Christophe Blouzard et moi avons décidé de créer Wonderbox, en 2004, à notre retour d'un tour du monde. Nous n'étions pas issus du sérail. Pour ma part, j'avais travaillé pour les logiciels Wizard Software et chez TPS. Dix mois de travail acharné nous ont permis de créer Wonderbox. Nous croyions dur comme fer à notre projet et nous y avions consacré toutes nos économies. Le plus difficile, c'était de convaincre les investisseurs : notre business plan était tout à fait artisanal. Pour leur expliquer ce qu'allait être Wonderbox, nous avions récupéré des boîtes en carton sur lesquelles nous avions collé des feuilles en papier ! Aujourd'hui, nos efforts ont porté leurs fruits. Wonderbox a bénéficié en 2011 de la plus belle progression du marché des coffrets-cadeaux ! ».

Florent Dargnies,

fondateur de 4 roues sous 1 parapluie

« L'idée de créer mon entreprise a germé à la fin d'une année étudiante passée à Berlin que j'avais effectuée avec la Citroën deux chevaux (2CV) de mes parents. Sur le retour à Paris, j'avais remarqué que la 2CV était très appréciée des personnes que je croisais sur ma route. Cela m'a donné envie de proposer aux particuliers et aux entreprises des balades privatives à Paris et ses environs en 2CV, accompagnées d'un chauffeur courtois et cultivé. J'ai créé mon entreprise en 2003, avec un tout petit budget et après avoir fait moi-même l'étude de marché à l'aide d'une cinquantaine de questionnaires distribués à des touristes devant Notre-Dame et le Château de Versailles ! Je suis parti de zéro, en achetant une première 2CV. Le concept a plu et aujourd'hui, l'entreprise ne cesse de se développer. »

Guillaume Cromer,

directeur et gérant de ID-Tourism

« Après mon master en école de commerce et quelques expériences professionnelles, j'ai très vite eu envie de créer SPE Tourism (en 2008) avec Manuel Miroglio. Son objet : accompagner les territoires et les professionnels du tourisme dans la réalisation de leurs projets en intégrant les problématiques liées au développement durable. Les difficultés rencontrées ont surtout été d'ordre financières. Car avant de rentrer les premiers bénéfices, il nous a fallu avoir un petit pécule de côté pour pouvoir vivre au jour le jour. Il y a également des barrières psychologiques à dépasser, avoir l'audace de se lancer. Aujourd'hui, j'ai quitté SPE Tourism car on m'a demandé de gérer le cabinet d'ingénierie marketing et touristique ID-Tourism où je continuerai mon engagement en faveur d'un tourisme responsable de qualité. »

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Tour hebdo
1 RUE EUGENE ET ARMAND PEUGEOT
92856 RUEIL MALMAISON CEDEX - 01 76 73 30 00

17 FEV 12
Hebdomadaire Paris
OJD : 3963

Surface approx. (cm²) : 152
N° de page : 6-7

Et aussi

14/02 – Concordia: les victimes gagnent un premier round devant le tribunal
Les naufragés ont obtenu une extension du délai imposé par Costa pour l'évaluation de leur préjudice. Lire aussi p. 13 et 17.

13/02 – Teldar Travel signe avec E. Leclerc Voyages
La centrale signe ici son premier contrat de référencement avec un réseau de grande distribution.

13/02 – L'Escaet lance une formation sur l'hôtellerie
Elle se tiendra du 5 au 7 mars prochain, pour les professionnels.

10/02 – Air France: des négociations houleuses
Le comité central d'entreprise qui ouvrait la renégociation des conventions collectives a été interrompu par des salariés. La direction a dû quitter la salle.

10/02 – Bleu concrétise le rachat de Luc Voyages
Le plateau d'affaires était en location-gérance depuis septembre.

10/02 – Tunisie: l'emploi accuse le coup
3000 emplois directs et 17 fermetures d'hôtels résultent des chutes de fréquentation, selon l'OT.

10/02 – Jet tours lance un outil de package dynamique
Après «Thomas Cook +» en septembre, «Jet tours +» se déploie chez l'ensemble des distributeurs.

10/02 – Air Transat monte en puissance à Marseille
La compagnie ouvre un Marseille-Montréal du 14 avril au 31 octobre, avec jusqu'à 4 vols par semaine

09/02 – eDreams: action collective contre Spanair
L'agence veut permettre à ses 20500 clients affectés par la faillite de la compagnie de participer à l'action juridique.

09/02 – Nomade Aventure limite les dégâts en 2011
Le spécialiste affiche un CA en recul de 5% en 2011 par rapport à 2010.

09/02 – Tenerife explose les compteurs
La destination a enregistré une croissance de 46% de sa fréquentation française en 2011.

09/02 – Air France: le Snav et l'APST dénoncent la «grève de trop»
Les deux instances ont publié un communiqué commun pour attirer l'attention sur les conséquences économiques de ce mouvement.

09/02 – Les Maldives sous surveillance
A cause des remous politiques en cours, les autorites conseillent aux touristes de rester dans leurs hôtels

08/02 – TC France accuse plus de 20% de retard
Les réservations sur l'hiver sont en chute de 28% pour le groupe français, et celles pour l'éte de 22%

08/02 – Malev: remboursement jusqu'au 2 mars
Iata et la compagnie hongroise sont parvenues a un accord concernant le remboursement sur BSPlink des billets reglés

le chiffre

13%

C'est le taux d'infraction constaté par la DGCCRF dans le secteur du e-tourisme en 2011. L'organisation a contrôlé sur l'année 9600 sites Web, dont 331 dans le voyage, le transport et l'hôtellerie. Le secteur pèse pour 5,6% du total des 90125 réclamations reçues par la DGCCRF en 2011.

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

LA GAZETTE OFFICIELLE TOURISME
RUE DU LOUSTALOT
64600 ANGLET - 05 59 52 84 00

01 FEV 12
Hebdomadaire Province

Surface approx. (cm²) : 651

brèves

LE TOURISME EN MARCHE

▶ Pour la première fois depuis sa création, le **Printemps des Landes** durera trois semaines (au lieu de deux habituellement), ce qui permettra de couvrir les trois zones académiques. Comme pour les six éditions précédentes, l'objectif est de faire découvrir le territoire au plus grand nombre de vacanciers, en proposant durant les vacances de printemps (du 7 avril au 1er mai 2012) des offres promotionnelles de séjours et des animations. En 2012, il fédère plus de 37 offices de tourisme des Landes, plus de 100 prestataires d'hébergements touristiques en collaboration avec le **parc naturel régional des Landes de Gascogne** et de nombreux partenaires qui se mobilisent afin de proposer une programmation riche en activités gratuites ou à tarif préférentiel. Bien plus qu'une mise en valeur du territoire et de ses richesses naturelles, le Printemps des Landes, opération créé par le **comité départemental du tourisme**, a pour vocation de positionner le département comme destination de printemps et de proposer une offre différente de l'été. Selon le cabinet **Protourisme** en 2011, 38% des Français projetaient de partir en vacances ou en court séjour durant le mois d'avril. La thématique adoptée pour l'édition 2012 est la nature et les sciences avec au programme, des chasses au trésor, des rallyes, des courses d'orientation, des activités nautiques, des ateliers pédagogiques, etc. Toutes les offres promotionnelles de séjours se prolongeront jusqu'au 30 juin.

▶ Le 20 janvier 2012, dans le cadre des Rencontres des métiers du voyage et du tourisme organisées par **SNAV-les Professionnels du Voyage** à Marrakech, **Atout France** et l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme) ont décidé de renforcer leur collaboration, née du dispositif d'immatriculation des opérateurs de voyages et de séjours, par la signature d'une convention de partenariat.
Au-delà de l'adhésion de chacune des structures à l'autre, permettant notamment une meilleure visibilité sur leurs supports numériques respectifs, ce nouveau partenariat institutionnel se matérialisera par des actions communes en matière d'intelligence économique, de partage d'informations statistiques et d'observation du marché de la vente de voyages et séjours.

RENDEZ-VOUS

L'île de la Réunion dans les régions

La sixième édition du workshop « Couleurs Réunion », organisée en partenariat avec l'**île de la Réunion Tourisme (IRT)**, est prévue les 6, 7, 8 et 9 février. Cette année, l'**Union des Hôteliers de la Réunion (UHR)** a choisi, pour sa tournée commerciale annuelle, de visiter les agences de voyages et les professionnels du tourisme des Bouches-du-Rhône, du Rhône, de la Suisse Romande et des Yvelines (la région ouest du bassin parisien) avec des étapes à Marseille, Lyon, Genève et Versailles.

Rencontres du e-tourisme aquitain en Périgord

La **Mopa** (Mission des offices de tourisme et pays touristiques d'**Aquitaine**) organise le 23 février, en partenariat avec les offices de tourisme de la **vallée de la Vézère**, la **FROTSI du Limousin**, le **SDHPA 24** (hôtellerie de plein air), le **club hôtelier de Sarlat** et le **comité départemental du tourisme de la Dordogne**, une journée-conférence dédiée à la vente en ligne pour les professionnels du tourisme. Les objectifs de cette rencontre seront de cibler les enjeux actuels de la vente en ligne et d'anticiper les perspectives futures. Des témoignages d'entreprises et de structures institutionnelles viendront enrichir les échanges.

CAMPING

Stop Accueil Camping-Car

Le guide *Stop Accueil Camping-Car 2012* regroupe, classés par région et positionnés sur une carte de France, plus de 500 campings proposant le Stop Accueil Camping-Car. Cette formule créée par la **Fédération française de camping-caravaning (FFCC)** propose des emplacements classiques, faciles d'accès, parfaitement plats, stabilisés et durs avec aménagements (vidange et alimentation en eau potable). Des tarifs spéciaux sont consentis pour une nuit en formule étape.

Sandwich et Snack Show

Plus de 50 présidents de syndicats professionnels régionaux et départementaux de l'hôtellerie de plein air se réuniront les 15 et 16 février au salon Sandwich et Snack Show

La Tunisie était l'hôte d'honneur du **Salon international du tourisme de Nantes** qui s'est tenu les 27, 28 et 29 janvier. C'est également ce pays qui a été choisi par le **Salon international du tourisme de Rennes** (2, 3, 4 mars 2012). En 2011, le SIT Rennes a accueilli 38196 visiteurs pour 413 exposants : agences de voyages, tours-opérateurs, croisiéristes, institutionnels français et étrangers, hébergements, transporteurs, loisirs...

Foires Salons Congrès et Événements de France (FSCEF) annonce sa présence sur le salon **Bedouk** les 8 et 9 février 2012 à Paris Expo – Porte de Versailles. Avec plus de 500 exposants, le salon Bedouk est l'événement majeur du tourisme d'affaires et de l'événementiel. Le salon propose un panorama global du secteur, de ses grandes tendances et de ses nouveautés.

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

LA GAZETTE OFFICIELLE TOURISME
RUE DU LOUSTALOT
64600 ANGLET - 05 59 52 84 00

01 FEV 12
Hebdomadaire Province

Surface approx. (cm²) : 651

(Paris Expo – Porte de Versailles) pour tenir leur conseil d'administration. Ils pourront ainsi visiter le salon et assister aux conférences sur l'évolution de la restauration rapide dans les années à venir, ou sur la mise en scène de leur bar-snack-restaurant. **Joëlle Rohaut**, vice-présidente de la **Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air (FNHPA)**, rappelle que 35% des campings français sont équipés d'un restaurant tandis que 86% possèdent un point de vente à emporter qui permet de satisfaire les besoins des 63% de campeurs qui ne mangent pas à heure fixe.
www.sandwichshows.com

LABELS

Qualité sites en Val de Loire

Six nouveaux sites du **Val de Loire** sont labellisés Qualité Tourisme. Ces six sites de visite – Domaine régional de Chaumont-sur-Loire, Pagode de Chanteloup, Château de Gizeux, Jardins de Valmer, musée Balzac – Château de Saché, Maison du souvenir de Maillé – se sont vu attribuer la marque par la préfecture de la Région Centre début janvier 2012. Ils rejoignent les huit sites déjà porteurs de la marque en région Centre. Ils participent au dispositif qualité territorial «Qualité sites en Val de Loire» animé par le **comité départemental du tourisme de Touraine** qui réunit au total 39 lieux de visite, dont les 19 grands sites patrimoniaux du Val de Loire engagés dans une démarche d'excellence.

Villages Patrimoine

Dans le **Nord-Pas-de-Calais**, le label «Village patrimoine» vient d'être attribué au **Pays de la Lys romane** (5 communes). Depuis 2009, il valorise les attraits touristiques d'une quinzaine de communes rurales du **Pays de Flandre** sous la forme de circuits de découverte, explique **Maxime Deplancke**, chargé de mission tourisme des Pays de Flandre. Ces villages se distinguent par leur architecture typiquement flamande, ainsi que pour leur petit patrimoine rural préservé au sein d'un environnement naturel de qualité.
Le label met également à l'honneur le patrimoine culturel, avec ses savoir-faire et ses traditions locales (géants, estaminet, fêtes traditionnelles, lieux de pratique de jeux traditionnels...). Un «guide villageois» bénévole est recruté parmi les habitants de la commune labellisée.

REPÈRES

▶ En janvier, le prix moyen de la chambre double standard a chuté dans la plupart des métropoles européennes, par rapport à décembre 2011. La nuitée est notamment à la baisse à Paris, Londres, Berlin et Rome, selon l'indice **Trivago**. Les voyageurs devront débourser en moyenne 105 € pour séjourner une nuit dans une grande métropole européenne, soit une diminution de 4% par rapport à décembre. Ce sont Paris et Berlin qui présentent des diminutions plus faibles (-1%), alors que dans les autres capitales, le recul varie entre -16% et -8%.

▶ Avec 106,8 millions de nuitées, la fréquentation des campings atteint un nouveau niveau record en 2011, en dépit d'une météo parfois défavorable, en particulier en juillet. Elle est en progression de 2,8% par rapport à 2010, sous l'effet d'une augmentation du nombre de séjours (+ 1,9%) et de l'allongement de leur durée (5,5 jours contre 5,4 en 2010). La fréquentation de la clientèle française augmente fortement (+ 4,1%) et contribue à 95% de la croissance des nuitées de l'année. En revanche, la fréquentation de la clientèle étrangère progresse faiblement (+ 0,4%), du fait notamment du recul des clientèles néerlandaise, anglaise et italienne, et reste en-deçà de son niveau de 2003.

▶ Selon une nouvelle étude internationale de **KPMG**, le paiement mobile devrait s'imposer à l'échelle mondiale dans les quatre années à venir, à condition de gagner la confiance des utilisateurs et de conjuguer les enjeux des différents acteurs concernés. Le succès des ventes de smartphones, qui autorisent des fonctions et usages plus sophistiqués, contribue à l'essor mondial du paiement par téléphone mobile qui, selon 83% des sondés, devrait s'imposer auprès du grand public d'ici quatre ans. Soixante-douze pour cent des entreprises interrogées considèrent le paiement mobile comme un défi important dès aujourd'hui ou qui le sera à l'avenir, même si elles le qualifient encore d'embryonnaire à 54%.
Parmi les multiples formes du paiement mobile, le «m-wallet» ou portefeuille mobile remporte l'adhésion de 32% des opérateurs de télécommunications, alors que le «m-banking» est davantage promu par les banques, qui visent par là-même un service complet et un avantage compétitif pour leur clientèle de détail.

La communauté de communes du Pays de Quimperlé (Cocopaq) mettra en place un office de tourisme communautaire en 2013. Une convention a été signée entre la Cocopaq et les offices de tourisme d'Aven-Belon, de Clohars-Carnoët, de Quimperlé, de Scaër et le syndicat d'initiative des Roches du Diable. Les offices de tourisme du Pays de Quimperlé emploient 11 salariés et entre 14 et 15 personnes l'été.
Source: Le Télégramme Quimperlé

Le **comité départemental du tourisme de l'Aude** annonce que la brochure *Tourisme & Handicap de l'Aude, Pays Cathare 2012* (avec focus sur le canal du Midi/canal du Robine), ainsi que les vidéos remastérisées *L'Aude Pays Cathare en Langue des Signes* sont consultables sur *www.audetourisme.com*

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Rédigé par La Rédaction le Jeudi 1 Mars 2012
Lu 837 fois

Faillite Marsans : un client qui a acheté via son CCE a gain de cause contre l'APST

La chronique de Malika LAHNAIT, Avocat à la Cour

Le Tribunal de Proximité de Clermont Ferrand a rendu un jugement intéressant le 5 janvier 2012 concernant l'épineuse question de la prise en charge par l'APST des clients ayant acquis un voyage via leur CE, y compris si celui-ci est immatriculé à ATOUT France, en cas de faillite du voyagiste.

Dans une conjoncture économique difficile où la multiplication des dépôts de bilan est à redouter, cette décision revêt un intérêt certain pour les CE/CCE et pour leurs fournisseurs, qui bénéficient d'un moyen de rassurer leurs partenaires /photo dr

En effet, pour obtenir son immatriculation, le CE doit notamment justifier d'une garantie de représentation des fonds.

Dès lors en cas de difficulté, l'on pourrait estimer que c'est le garant du CE qui devrait prendre en charge les clients (salariés) lésés. Ce n'est pourtant pas dans ce sens que se sont prononcés les juges.

Les faits

Madame L, salariée de la Banque X, a acheté le 6 novembre 2009 auprès du tour opérateur MARSANS, un séjour du 7 au 18 juin 2010 pour deux adultes au prix de 4.730 €. Elle a bénéficié d'une remise de 12% sur le prix du voyage en se revendiquant du Comité Central d'Entreprise de la Banque X.

Elle a versé à cette occasion un acompte de 1.182 €.

Son voyage a été annulé suite au dépôt de bilan de MARSANS. La cliente s'est alors rapprochée de l'A.PS.T pour obtenir le remboursement de son acompte.

Elle s'est heurtée au refus catégorique de l'A.P.S.T. au motif qu'elle n'avait pas souscrit son contrat de voyage directement auprès de MARSANS mais par l'intermédiaire de son C.C.E, lequel est immatriculé à ATOUT France et s'est comporté comme un professionnel du tourisme.

L'APST lui suggérait alors d'adresser sa demande à l'assureur du CCE. Confrontée à une fin de non recevoir de la part de son CCE, la cliente finit par soumettre sa demande au juge de proximité.

LA DECISION

Le Tribunal rappelle tout d'abord la mission essentielle de l'APST :

- fournir à ses membres adhérents (personnes se livrant à titre professionnel à l'organisation ou à la vente de voyages et de séjours) la garantie financière nécessaire à l'exercice de leur activité;
- cette garantie financière bénéficie aux consommateurs qui ont réservé un voyage auprès d'un opérateur qui, en raison de sa défaillance financière, est dans l'incapacité d'exécuter les prestations commandées;
- lorsque cette garantie est mise en œuvre, l'APST peut soit fournir aux consommateurs les prestations pr

AUTRES ARTICLES

- Grève Air France : Nabet et Colson pètent les plombs !
- Atout France et l'APST renforcent leur partenariat
- Exclusif : Thomas Cook a-t-il provoqué ou seulement précipité la chute de Marsans ?
- American Airlines passe en Chapter 11 et change de Pdg
- Coopérative des Agences de Voyages : IATA joue la montre, selon l'APST

SUIVEZ-NOUS

DERNIÈRE HEURE + LUS +COMMENTÉS

- Panama : +16% de touristes en 2011
- Air France vend la moitié de ses parts dans Amadeus et encaisse 480 Mle
- Hotusa Hotels s'implante au Brésil et en Colombie
- Aérien : la loi Diard à nouveau adoptée à l'Assemblée
- Costa Allegra : 2 passagers sur 3 prolongent leurs vacances aux Seychelles

OFFRES D'EMPLOI

- VISIT EUROPE : Conseiller voyages
- TRANSUNIVERS - Assistant(e) commercial(e)
- AGENCE DE VOYAGES AFFILIEE THOMAS COOK : Technico-commercial(e) Groupes
- Mytravelchic.com : Responsable Transport, Chefs de produits / acheteurs juniors, Conseillers voyages juniors
- LOOK VOYAGES : Conseiller voyages
- KUONI : Chargé de relations clientèle
- TO VENTE DIRECTE LUXE ET HAUT DE GAMME : Collaborateur

DMCmag.com

Trouvez votre Réceptif ou votre Prestataire
Parmi 200 références !

CLUB AGV PREMIUM

Agents de voyages, rien que pour vous des Bons plans, Réductions, Concours...
Adhérez au club !

MANUELS DE VENTE

E-LEARNINGS

BROCHURESENLIGNE.COM

Retrouvez tous les catalogues du tourisme en ligne
Près de 120 marques et 190 brochures à votre disposition !

OJD La fréquentation de ce site est certifiée par l'OJD

SONDAGE

Grèce, Réunion, Maldives... les troubles influencent-ils les ventes ?

- OUI
- NON
- PEUT-ETRE
- NSP

Voter Voir les résultats

rembourser le prix qu'ils ont payé à l'opérateur défaillant

• il s'agit d'une obligation de garantie de plein droit.

Le Tribunal déclare ensuite que MARSANS étant membre de l'A.P.S.T, cet organisme est tenu d'apporter sa garantie financière aux clients de ce voyagiste.

A l'instar d'importants tour-opérateurs, MARSANS avait conclu des partenariats avec de nombreux CE/CCE auxquels il accordait une réduction sur le prix de ses voyages.

Dans le cas qui nous intéresse, le partenariat avait été conclu avec le C.C.E. de la Banque X, qui présentait la particularité d'être immatriculé auprès d'ATOUT France, ce qui en faisait un professionnel du tourisme titulaire à ce titre de sa propre garantie de représentation des fonds.

On aurait dès lors pu considérer, comme le soutenait l'APST, qu'il incombait à l'assureur de ce CCE immatriculé de rembourser l'acompte à Madame L.

Le Tribunal s'est cependant livré à une analyse fine et a considéré que le CCE, bien qu'immatriculé, pouvait selon les cas intervenir dans la vente de voyages:

• soit en qualité d'opérateur (organisateur) de voyages,

• soit en qualité de simple intermédiaire.

Dans le premier cas, le C.C.E. organise directement des voyages qu'il vend à ses adhérents.

Il intervient en qualité de professionnel du tourisme qui doit à ce titre satisfaire toutes les conditions relatives à l'immatriculation des agences auprès d'ATOUT France (dont la garantie de représentation des fonds) et est soumis à la responsabilité de plein droit édictée par l'article L 211-16 du Code du tourisme.

Dans le deuxième cas, objet du litige, le C.C.E. intervient comme intermédiaire entre l'employé de la Banque X et le prestataire.

Il ne fait alors que proposer à ses adhérents un choix de partenaires touristiques, sans avoir en aucune manière un rôle d'organisateur dans les voyages effectués par ses agents à titre individuel.

En pareil cas, le C.C.E. Banque X ne perçoit aucune rémunération de ses partenaires, seuls ses adhérents bénéficient de 12% de remise sur les prix des voyages.

Pour pouvoir trancher le litige qui lui est soumis, le Tribunal a dès lors dû déterminer en quelle qualité le CCE était intervenu dans la vente du voyage MARSANS.

En l'espèce, le Tribunal a considéré que le CCE n'était aucunement intervenu comme un opérateur de voyages mais comme un simple intermédiaire entre MARSANS et les salariés.

Le Tribunal a reproché à l'A.P.ST de chercher à créer la confusion entre le rôle d'opérateur de voyages du C.C.E. et celui d'intermédiaire.

Le Tribunal a en conséquence condamné l'A.P.S.T, en qualité de garant du tour opérateur MARSANS, à rembourser à Madame L. l'acompte qu'elle a payé au voyagiste défaillant.

CONCLUSION

Dans une conjoncture économique difficile où la multiplication des dépôts de bilan est à redouter, cette décision revêt un intérêt certain pour les CE/CCE et pour leurs fournisseurs, qui bénéficient d'un moyen de rassurer leurs partenaires : « vos adhérents peuvent acheter directement auprès de nous en toute sécurité leurs voyages puisqu'ils bénéficieront :

• d'une remise dont le taux est non négligeable,
• de la garantie de représentation des fonds que le fournisseur aura souscrite auprès de l'APST (ou d'un autre garant) en cas de défaillance de notre part ».

Si les CE concluent leurs partenariats non point avec les tour-opérateurs mais avec les agences de voyages, leurs adhérents n'en bénéficieront pas moins de la garantie de représentation des fonds.

Malika LAHNAIT
Avocat à la Cour
Présidente du Legal College de Challenge Tourisme

La Rédaction
Notez

Tags : apst, faillite, marsans

1. Posté par **Richard SOUBIELLE** le 01/03/2012 10:23

Ce jugement d'un tribunal de proximité renforce, me semble t-il, considérablement la position commerciale des CE comme le conclut fort justement Malika LAHNAIT. En cas de désaccord sur la chose jugée seul un pouvoi en cassation reste possible. Il est à craindre que les juges du fond ne censurent pas le jugement rendu... donc renforce la jurisprudence. CQFD... une position fragilisée des professionnels du voyages. Un bon sujet pour les services juridiques du SNAV et de l'APST !

Nouveau commentaire :

Connect Twitter

Nom * :

Adresse email (non publiée) * :

Site web :

Commentaire * :

MyTourMaG.com
1er réseau des professionnels du tourisme
Rejoignez le 1er réseau social des professionnels du tourisme !

AGENDA
promotion spéciale mois de mars 2012
Workshop 2012 Aéroport de Montpellier à Perpignan
Salon International des Plages 2012
Tout afficher Créez un événement

CHRONIQUES EXPERTS
Aérien : l'avis des experts — Jean BELOTTI & Jean-Louis BAROUX
La life de Léa — L'agent de voyages (pas si) blonde
MYL Sabords ! — Le billet de Michel-Yves Labbé
SOS Litiges — Professionnels, posez vos questions à Me Emmanuelle LLop (Clyde&Co)
Technologies du Voyage — La chronique de Claude Baumal
Tourisme Responsable & Durable — La chronique de Christian Orofino

EXPERTISE METIER
Annuaire Formations — Retrouvez la liste des établissements qui proposent des formations tourisme
Boostez vos ventes ! — Fiches pratiques produit pour vendre plus et mieux
Fiches Métier — Quels Métiers choisir ? Toutes les infos utiles à votre orientation. En bonus : les témoignages des pros
RH Stories — Les histoires des entreprises qui recrutent

Annonces Google
Croisières CroisiEurope
Le site officiel du croisiériste. Toutes nos offres au meilleur prix.
www.croisieurope.com
Dernière minute voyage à-90%
Offres Dernière minute voyage - Reservez vite les dernières places!
Travel24.Deals.fr/Dernière
Destockage croisieres
Destockage toutes compagnies croisières et séjours jusqu'à -65%
www.abcroisiere.com
1 Payant = 1 Gratuit
Vente Privée Croisière MSC Partez à 2 pour le prix d'1
Rive Gauche.fr/MSC
Voyage Inde 1650€TTC
circuit en petit groupe de 6 à12 Guide accompagnateur francophone
Itineraires-Lointains.fr

www.tourmag.com

Date : 28/02/12

AG Snav et APST : 6 administrateurs de l'APS remettront en jeu leur siège

Les Assemblées Générales du SNAV et de l' **APS** se dérouleront le 18 avril prochain.
6 administrateurs de l' **APST** et non des moindres, seront arrivés en fin de mandat. Se représenteront-ils ?
Les Assemblées Générales du SNAV et de l' **APS** se dérouleront le 18 avril prochain aux Salons Hoche à Paris
6 administrateurs de l' **APS** seront arrivés en fin de mandat.
Il s'agit de : Georges Cid, Brigitte Laget-Bailet, Gérard La Rocca, Jean-Pierre Mas, Alix Phillipon (Collège A - Adhérents + 100 000 €).
Philippe Gombert (Collège B - Adhérents - 100 000 €).
Vont-ils se représenter ou seront-ils remplacés par de nouveaux-venus ou de nouvelles candidatures ? Les candidats ont jusqu'au 5 mars pour se prononcer.
Aucun renouvellement n'est en revanche prévu au SNAV.

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 26
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

www.tourmag.com

Date : 28/02/12

Philippe Demonchy : 7 clés pour réussir et maintenir le leadership mondial de Paris

Michèle SANI

Rapport porté par le Pdt de la Commission Tourisme de la CCIP
L'approche des présidentielles met sous les projecteurs les dossiers où le développement touristique est indissociable des décisions politiques. Le Grand Paris qui pourrait accueillir 40 millions de visiteurs horizon 2020 en est un exemple. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et une quinzaine d'organisations professionnelles (1) concernées proposent de s'engager ensemble.

un rapport porté par Philippe Demonchy président de la Commission Tourisme de la CCIP fait ressortir 7 conditions susceptibles d'améliorer l'accueil et la mobilité des touristes en Ile-de-France - Photo-libre.fr

Maintenir le leadership mondial de la métropole parisienne en améliorant ses conditions d'accueil...

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 26
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Tel est l'objectif que partage la CCIP avec l'ensemble des acteurs du secteur. Encore faut-il pour s'y préparer, dépasser les cloisonnements actuels et créer l'instance de coordination manquante.
C'est une première : un rapport porté par Philippe Demonchy président de la Commission Tourisme de la CCIP fait ressortir 7 conditions susceptibles d'améliorer l'accueil et la mobilité des touristes en Ile-de-France.
"La priorité doit être donnée à l'amélioration de l'accessibilité et de la desserte des sites touristiques, des quartiers affaires et des aéroports. Il nous faut aussi assurer une meilleure fluidité de la circulation des autocars et des taxis et arriver à créer des offres combinées", explique Philippe Demonchy.
Voici les grandes lignes des 7 préconisations qui font consensus.
Préconisation 1. Coopération entre les différents acteurs du tourisme régional.
Une instance de coordination devra veiller à la prise de conscience des enjeux économiques du tourisme par les pouvoirs publics et les opérateurs.
Cette instance dédiée aura, entre autres objectifs, le suivi des politiques liées au tourisme francilien et la mise en place d'un benchmark permanent avec les villes concurrentes européennes.
Elle constituera une force de proposition et devra prendre en compte tous les besoins des touristes.
Elle s'inscrira aussi dans un travail d'anticipation et de prospection pour préparer au mieux, par exemple, les grands événements internationaux que l'Ile-de-France souhaiterait accueillir ou organiser.
Préconisation 2. Prise en compte des besoins des touristes
L'étude fait ressortir cette faille : les besoins des touristes, dans leurs variétés et leurs spécificités, ne sont pas suffisamment pris en compte à l'heure des choix importants d'infrastructures ou d'équipements de mobilité.
Les besoins de ces usagers seront donc intégrés de façon systématique lors des réflexions sur l'amélioration des services liées aux transports, connexions, dessertes etc.
Cette facilité de mobilité pourra ainsi générer des retombées économiques pour l'Île-de-France à la hauteur des métropoles concurrentes.
Le réseau du Grand Paris Express répond partiellement à ces préoccupations, en assurant par exemple une liaison directe entre l'aéroport Paris-CDG et La Défense.
Préconisation 3. Accessibilité et desserte des sites touristiques et d'affaires
Devant Londres, Paris est la ville européenne qui connaît le plus d'encombrements en période de pointe. Les opérateurs de transports routiers touristiques déplorent cette difficulté majeure qui les empêche d'offrir un service de qualité.
La recherche d'une meilleure intermodalité (plusieurs modes de transport au cours d'un même trajet) sur les plate-formes aéroportuaires et les gares ferroviaires et routières sera une priorité.
De son côté la multimodalité (variété des transports disponibles) qui offre aux touristes de multiples options de déplacements, souffre d'une méconnaissance de la part des visiteurs.
La CCIP préconise la simplification des procédures de location de voiture dans les aéroports et plus largement sur l'ensemble du territoire francilien.
Elle réaffirme le besoin impérieux d'une liaison directe de transports en commun entre Paris-CDG et le cœur de la capitale. Elle préconise aussi une desserte du parc des expositions de Paris-Nord Villepinte à la hauteur de ses ambitions. Avec ses futurs 350 000 m2 de surface d'exposition il sera l'un des tous premiers parcs d'exposition européens et placera Paris en

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

bonne position par rapport aux concurrentes européennes : Barcelone, Vienne, Düsseldorf, Hambourg, Milan.
Préconisation 4. Offre de mobilité complémentaire aux transports publics
Les taxis figurent en place dans cette préconisation et chacun souhaite fluidifier leur circulation. Il conviendra aussi de généraliser le paiement par carte bleue, d'étudier la possibilité de prix forfaitaire entre les aéroports et le cœur de Paris. Il leur sera demander également d'étudier des langues étrangères, de ne plus refuser des petites courses etc.
Le rapport demande à valoriser des options de mobilité mal connues comme le transport fluvial ou héliporté.
La clientèle d'affaires étrangère, habituée à utiliser l'hélicoptère dans les autres métropoles mondiales, doit pouvoir bénéficier de déplacements rapides et sécurisés depuis l'arrivée aux aéroports jusqu'aux quartiers d'affaires du Grand Paris.
L'hélicoptère constituerait l'un des maillons de la chaîne de mobilité d'une métropole mondiale (sur le modèle de l'aéroport de Nice).
Pour les autocars de touristes, le rapport demande à prévoir des conditions de stationnement acceptables et la capacité d'assurer un service "porte à porte".
Certains types de clientèles, à l'instar des seniors, ne concevant pas les déplacements en centre d'agglomération autrement qu'en autocar.
Préconisation 5. Dispositifs d'accueil spécifiques pour les touristes d'affaires
Plusieurs mesures rapidement applicables s'imposeraient. Il faudrait, par exemple, étendre et accompagner le dispositif "pack accueil" porté par VIPARIS (gestionnaire des 10 principaux centres de congrès et lieux d'expositions de Paris Ile-de-France) avec le CRT et ADP pour un accueil le plus personnalisé possible des touristes d'affaires.
Des catégories de touristes seront ciblées (tourisme d'affaires, tourisme évènementiel, salons, congrès etc.) afin de promouvoir des solutions sur mesure en amont de leurs déplacements. Il y aura donc nécessité d'analyser les usages et comportements des différentes clientèles.
La multiplication des points Information Tourisme issus du partenariat Région, CRT et ADP sera maintenue.
Il conviendra d'améliorer l'accueil et la fluidité lors du passage frontière dans les aéroports parisiens (généralisation du système PARAFE) notamment lors des grands événements d'envergure internationale.
Préconisation 6. Intégration de tous les handicaps dans la gestion de la mobilité
La loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" du 11 février 2005 oblige à faciliter l'accessibilité de tous dans tous les domaines de la vie sociale, notamment dans les transports. Au demeurant, le retard pris en la matière est conséquent.
Il s'agira donc d'inclure tous les handicaps dans les politiques d'accueil, dans l'accessibilité des sites, dans la signalétique et l'accompagnement dans les déplacements.
Il conviendra d'être vigilant dans la construction et la rénovation des infrastructures.
La mise en place de véhicules adaptés aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans certains lieux stratégiques (aéroports, gares) sera à développer, la demande étant de plus en plus importante.
Préconisation 7. Offres de services nouvelles et complémentaires à la mobilité
Il s'agira notamment de fournir en temps réel des informations des réseaux de transports pour éviter leur saturation et de proposer des alternatives.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Le rapport propose une innovation tarifaire orientant la mobilité des touristes vers des heures creuses. Le développement d'offres combinées entre réseau de transport et équipements culturels ou manifestations récréatives constituerait un véritable progrès.
Le projet de "City Pass" du CRT Paris Île-de-France est une initiative qu'il conviendra d'accompagner. La destination devra offrir à ses congressistes, visiteurs et exposants de salons un "pass multiservices" comme cela se fait chez certains concurrents, notamment en Allemagne.
La mise en service de distributeurs de titres de transport dans les sites touristiques, les centres d'exposition ou dans les salles de livraison des bagages dans les aéroports permettrait de réduire les engorgements dans les espaces commerciaux des gares.
Cette initiative nécessiterait une collaboration entre les opérateurs de transports, le STIF et les opérateurs touristiques.
La prise en compte des solutions technologiques sera encouragée, les touristes étant demandeurs d'informations en temps réel.
A la suite des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et de l'Australie, des initiatives se développent en France. Portées par les pouvoirs publics elles visent à rendre accessibles gratuitement des données publiques (musées, archives, bibliographies, agendas culturels etc.)

(1) Les organisations professionnelles partenaires de la CCIP :
Association des agences de communications événementielles (ANAE) ; **Association professionnelle** de **solidarité** du tourisme (APST) ; Association Tourisme Handicaps ; Comité des Armateurs Fluviaux (CAF) ; Fédération nationale des artisans taxis (FNAT) ; Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) ; Fédération Nationale des Loueurs de Véhicules (FNLV) ; Fédération nationale des guides-interprètes-conférenciers (FNGIC) ; Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) ; Foires, salons congrès et événements de France (FSCEF) ; France Congrès ; Syndicat national des agences de voyages (SNAV) ; Syndicat national des entreprises de tourisme (SNET) ; Syndicat national des hôteliers, restaurateurs, cafetiers, traiteurs (SYNHORCAT), Union des métiers et industries de l'hôtellerie (UMIH), Union nationale de l'industrie du taxi (UNIT).
Michèle SANI

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

TOUR MAG.COM
LES BARONNIES
13013 MARSEILLE - 04 91 58 88 53

02 MARS 12
Quotidien Province

Surface approx. (cm²) : 1150

le voyage en partage quand on veut, où on veut et avec qui on veut...

Rédigé par Anaïs Borios le Lundi 27 Février 2012

Lu 104 fois

Aventuréo : le voyage en partage quand on veut, où on veut et avec qui on veut...

L'interview de Vincent Tréhu, DG communication et web

Spécialisé dans les voyages "hors des sentiers battus", un nouveau TO s'apprête à voir le jour début mars. Du Chili, au Laos en passant par le Maroc, Aventuréo et ses 3 créateurs, qui sont avant tout des baroudeurs, souhaitent mettre la notion de partage au cœur de leur concept. Le point sur TourMaG.com avec Vincent Tréhu, DG communication et web, spécialiste Asie et Terres Australes.

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

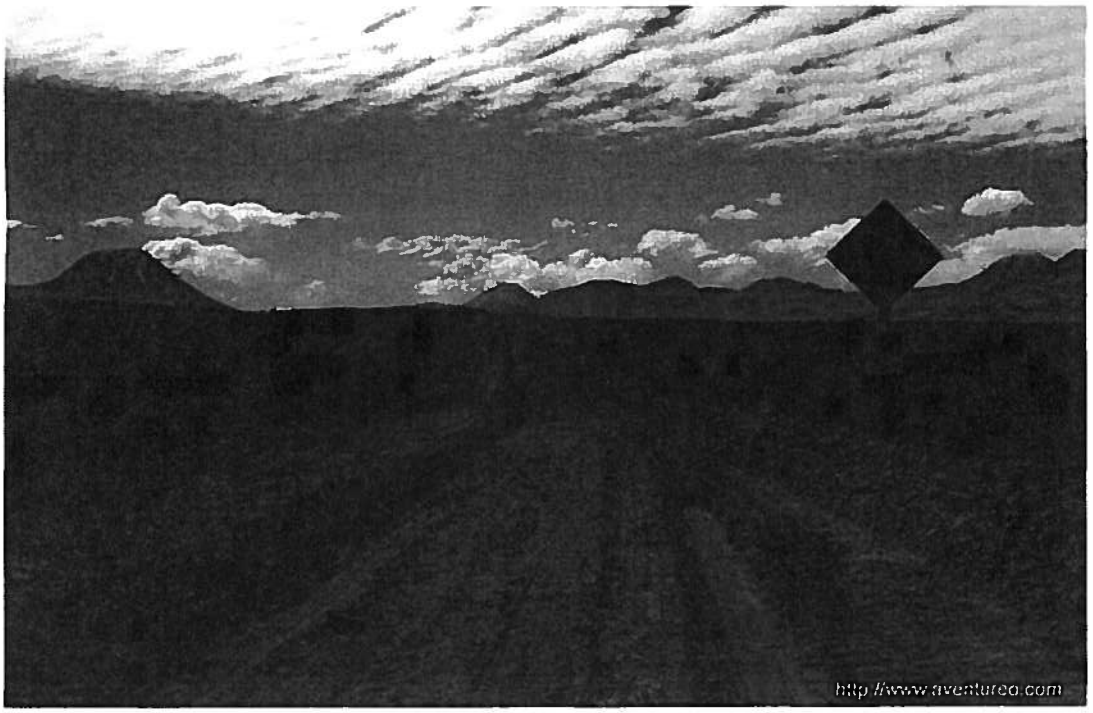

TourMaG.com - Vous lancerez très prochainement votre propre TO,Aventuréo, **en collaboration avec Xavier Gaumer et Arnaud Levallet. Comment vous est venue cette idée ?**

Vincent Tréhu : "Xavier, Arnaud et moi-même nous sommes rencontrés au sein d'ABM (Aventure du Bout du Monde), une association qui prône le voyage d'aventure, celui qui permet de se dépayser et de partager des expériences.

Nous avons tous les 3 des profils et une expérience de voyageurs différents : Arnaud est un féru du Vietnam, Xavier connait très bien l'Amérique Latine et les terres polaires.

Quant à moi, j'ai travaillé pendant 3 ou 4 ans avec un TO irlandais avant de partir pour un tour du monde durant 11 mois.

Déjà à ce moment-là, j'avais l'habitude de voyager en posant mes affaires dans un endroit et en rayonnant tout autour.

En 2010, nous avons évoqué le projet de création d'Aventuréo, pensant que peu de TO permettaient de partir quand on veut, où on veut et avec qui on veut.

Nous avons mis sur pied un business plan et nous sommes lancés au bout d'un an, en créant la société du même nom, en juillet 2011.

Depuis nous travaillons au développement du site Internet, pour un lancement prévu début mars 2012."

TourMaG.com - Quel est le concept d'Aventuréo ?

V.T. : "Nous proposons avant tout des itinéraires hors des sentiers battus, en courts-

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

séjours (3 à 8 jours), constructibles en ligne, avec ou sans notre aide, puisque nous sommes pure player.

L'offre concerne des circuits en étoile, permettant de rayonner chaque jour à partir d'un point fixe, plutôt que de l'itinérance.

Les clients peuvent ainsi choisir des modules à assembler pour créer eux-mêmes leur voyage. Et puis, rester 3 à 4 jours sur le même lieu permet de créer des opportunités de rencontres avec la population locale, de se reposer et de profiter du voyage.

Si le séjour s'étend sur 12 à 15 jours, les modules vont occuper la moitié du temps sur place. Le reste du voyage se déroulera dans les grandes villes, de façon plus classique mais avec un hébergement en hôtel de charme, par exemple.

L'idée fondamentale de notre projet tourne autour du "voyage qui se partage", avec les locaux, mais aussi avec les autres voyageurs : le tarif est dégressif en fonction du nombre de personnes qui se greffent sur un projet. "

TourMaG.com - Vous proposez donc du voyage à la carte ?

V.T. : "C'est exact, nous avons élaboré tous les voyages et la logistique a été mise en place avec l'aide de nos réceptifs. Ils nous aident, nous conseillent et valident l'ensemble des projets.

Il ne s'agit pas du tout de voyages organisés avec un guide français, mais bien de séjours à la carte où l'agence réceptive va proposer les services d'un guide local parlant français ou anglais. Les clients peuvent partir à la date qu'ils veulent tout au long de l'année. Évidemment, nous leur déconseillerons certaines destinations en fonction de la saison."

TourMaG.com - Quel(s) type(s) de clientèle(s) souhaitez-vous attirer ?

V.T. : "Il s'agit principalement de CSP+ : fonctionnaires, enseignants, professions libérales, entrepreneurs de TPE, âgés entre 30 et 55 ans, sans enfant à charge ou prévoyant des départs en couples.

Le profil correspond plutôt à des voyageurs autonomes ou semi-autonomes, consommateurs d'Internet, et surtout prêts à partager leur voyage avec d'autres.

Le panier moyen est variable, en fonction de la durée du séjour (8 à 10 jours en moyenne) et de la destination. En effet, il faut compter le double du prix pour l'Amérique Latine par rapport à l'Asie.

Si nous visons avant tout une clientèle B2C, nous avons déjà été contacté, à notre grande surprise, par un comité d'entreprise, pour de l'incentive.

Un autre axe visé : la revente aux petites agences de voyages qui ont déjà des affinités avec le voyage d'aventure."

TourMaG.com - Comment ce partage est-il possible ?

V.T. : "Les clients ont la possibilité de faire un test de disponibilité au moment de l'assemblage d'un ou plusieurs modules. Ils ont alors le choix de le(s) privatiser ou de partager le voyage. Ce faisant, ils ouvrent un accès vers les voyages partagés.

De notre côté, dès réception d'une demande, nous contactons nos réceptifs, afin de donner une réponse sous 24h à 48h, un délai qui ne joue pas beaucoup sur l'évolution du prix du billet d'avion.

Les clients, quant à eux, peuvent nous contacter via Skype, un numéro de téléphone et un chat, 6jours/7, de 8h à 21h. "

TourMaG.com - Quelles destinations proposez-vous ?

V.T. : "9 destinations seront accessibles courant 2013 (Chili, Pérou, Bolivie, Argentine, Thaïlande, Vietnam, Laos, Cambodge, Maroc).

L'Equateur et le Venezuela devraient très rapidement s'ajouter au catalogue, ainsi que les terres australes, l'Océanie et l'Afrique du Sud.

D'une manière générale, il s'agit toujours de pays très touristiques, mais notre offre se veut décalée, avec 50% du programme hors des sentiers battus.

Il est certain que si l'on pouvait, on proposerait des pays comme l'Ouzbékistan, mais on ne serait pas surs d'obtenir les ressources financières pour continuer à se développer et nous-mêmes à tester de nouvelles destinations."

TourMaG.com - Avez-vous un coup de coeur parmi les destinations ?

V.T. : "L'Asie du sud-est, la Thaïlande en particulier. J'y étais pendant les inondations de novembre dernier, et la solidarité que j'y ai vu n'existe pas chez nous.

Hormis ces évènements, ce pays regroupe de nombreux éléments du tourisme d'aventure, qu'il s'agisse du dépaysement culturel, de la gastronomie, des paysages à couper le souffle, de l'artisanat, de la présence des minorités ethniques, etc."

TourMaG.com - Avez-vous une garantie financière ? Etes-vous adhérent au SNAV ?

V.T. : "Nous sommes immatriculés auprès d'Atout France, avons une garantie à l'APST et envisageons d'adhérer au SNAV dans quelques temps. Mais d'abord, nous devons valider le projet, voir si la clientèle répond favorablement.

Les premières ventes sont en cours, mais pour l'instant, le site est en attente de lancement - d'ici le 10 mars - et nous travaillons toujours de façon bénévole, avec l'aide de nos stagiaires et de nombreux partenaires."

Quelques chiffres

- Capital social de 33 000 €

- 2 ans de préparation nécessaires au lancement du TO via le site Internet

- 9 destinations proposées d'ici mi-2013 (Chili, Pérou, Bolivie, Argentine, Thaïlande, Vietnam, Laos, Cambodge, Maroc).

- Plusieurs dizaines de combinaisons de séjours possibles par pays, selon la thématique, la difficulté ou la saison

- Des prix dégressifs selon le nombre de participants

- Des séjours garantis à partir de 2 personnes et jusqu'à 12 participants

- Des séjours possibles 365 jours par an (selon les conditions climatiques)

- Objectif :

* CA 2012 : 300 000 €
* Panier moyen : 1 200 €
* Nombre de clients : 250

Anaïs Borios

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

www.tourmag.com

Date : 23/02/12

Comment les seniors passent le relais aux jeunes entrepreneurs

par Michèle SANI

Une passerelle entre associations caritatives et entreprises de tourisme
Créée voici trois ans par Michel Messager, l'Association des Seniors du Tourisme accueillait le 1er février 2012 son 360e adhérent. Placée sous le signe de la solidarité, elle développe, entre autres activités, des actions tournées vers les futurs et les nouveaux opérateurs de tourisme.
Les adhérents de l'AFST sont issus de tous les métiers du tourisme : producteurs, distributeurs, aériens, hôteliers, loueurs, autocaristes, etc.
En partenariat avec l'APST, certains d'entre eux mènent une action de tutorat auprès des jeunes entrepreneurs. D'autres transmettent le fruit de leur expérience dans les écoles de tourisme.
L'association a aussi créé une passerelle entre les associations caritatives et les entreprises de tourisme avec l'objectif d'aider les enfants défavorisés.
TourMaG.com a rencontré trois seniors du tourisme, organisateurs et coordinateurs d'actions utiles encore trop méconnues : Pierre Surot pour le tutorat, Paule Klein pour les interventions dans les écoles de tourisme, et Karen Bossard pour l'aide aux enfants défavorisés.
« Eviter au jeune entrepreneur toute décision malheureuse »

Quelques uns des "tuteurs" de l'AFST. De gauche à droite : Jacques Javayon, Pierre Surot, Hervé Deville, Jean-Pierre Gaumet, Philippe Cobessi - DR : M.S.
Les actions de tutorat sont coordonnées par Pierre Surot, bien connu dans le secteur du tour-operating et Jean-Pierre Cosmes, l'ancien directeur de Fnac Voyages.

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 26
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

APS2 / 8783227

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

«En juin 2010, à l'occasion d'un Conseil d'Administration de l' **APST** , le président Raoul **Nabet** , soutenu par les membres de son Conseil, a émis le souhait que les jeunes et nouveaux entrepreneurs désirant profiter des avantages liés à la garantie financière, soient assujettis à une période de tutorat de deux ans.
Nous venons d'horizons différents et nous pouvons donc nous répartir les missions en fonction de nos expériences passées, » raconte Pierre Surot.
Les tuteurs de l'AFST sont à même d'aider de jeunes entrepreneurs ayant déjà une garantie financière auprès de l' **APST** ou tout autre organisme.
Pour mener à bien et assurer le suivi de leur mission, ils disposent d'informations émises et par le Secrétaire Général de l' **APS**T Emmanuel **Toromanof** et par le nouvel entrepreneur.
« L'important est d'éviter toutes décisions malheureuses, notamment en matière de gestion, et de préserver le fonds de garantie géré par l' **APST** . Il ne s'agit pas de suivre au jour le jour l'action du jeune entrepreneur mais de l'assister et de le rencontrer lorsqu'il en fait la demande ».
Chaque tuteur a, au minimum, un entretien tous les trois mois à l'issue duquel il envoie un rapport d'activité à l'APST. Le tuteur est libre, s'il en voit l'utilité, de voir ou d'entrer en contact plus souvent.
Depuis 2009 les seniors du tourisme, pour beaucoup d'anciens chefs d'entreprise, ont exercé leur tutorat auprès d'une vingtaine de nouvelles entreprises aux activités très différentes.
« Dans les écoles de tourisme, nous abordons des thèmes qui sortent de l'enseignement classique »

Ils parlent "métier" dans les écoles de tourisme. De gauche à droite : 1er rang: Josy Bensimhon, Paule Klein, Francine Benhamou. 2e rang : Jean-Pierre Gaumet, Philippe Cobessi, Jean Perrin, Antonio Donsanti, Jacques Javaoyon - DR : M.S.

Dans près de 25 écoles de tourisme situées dans Paris et sa région, une vingtaine de seniors transmettent leur savoir à titre bénévole.
Cette mission très sollicitée est animée par Paule Klein et Jean Perrin. La première a assumé durant de longues années les fonctions de directrice commerciale dans le tour-operating classique puis dans le e-commerce. Le second fut président du SNAV. Il siège depuis son lancement à la Commission d'Immatriculation d'Atout France.
« Nos interventions diffèrent des programmes pédagogiques et du travail effectué par les professeurs et les enseignants. Beaucoup de thèmes sortent de l'enseignement classique. Les enseignants ont bien conscience du rôle de vecteur que nous pouvons développer auprès de leurs élèves. Ils sont les premiers à nous remercier » tient à préciser Paule Klein qui souhaite voir étendre cette mission des seniors du tourisme vers les régions.
A la question de savoir comment les anciens du tourisme s'organisent face aux élèves Paule Klein répond : « Nous intervenons auprès d'élèves niveau BTS et Licence en consacrant une heure par thème. Nous avons autant d'intervenants seniors que de thèmes traités ».

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

A l'instar de Jacques Javoyon, l'ancien directeur de Frantour pour les voyages d'affaires, de Paul Maidenberg, un pionnier du tour-operating, de Philippe Cobessi l'ancien directeur des Voyages Carrefour, de Patrick Sauzier qui fut responsable du secteur tourisme pour la banque HSBC, chacun des « intervenants » est un ancien du métier ou de l'activité qu'il présente.
Les interventions dans les écoles ont commencé voici deux ans avec une première série de sujets au rang desquels le yield management, les voyages d'affaires et d'entreprises, le e-commerce et le e-tourisme, les métiers liés au tour-operating, le tourisme responsable.
« Notre expérience est nourrie par des années de pratique. Nous avons tous gardé, sans nostalgie, l'amour des métiers du tourisme. Nous sommes tous bien conscients de leurs richesses, de leurs diversités et de leurs mutations » souligne Paule Klein.
Cette année, une promotion d'une école du tourisme va porter son nom. Ce type de reconnaissance est une première dans l'histoire de la profession.
D'un match du PSG aux vacances en Tunisie pour des enfants défavorisés

Ils oeuvrent pour aider les enfants défavorisés. De gauche à droite : Jacques Javayon, Karine Messager, Karen Bossard, Maud Melmon Cabanac, Nicole Schuller-Mathes, Marie-France Milleliri Kayser - DR : M.S.
L'aide aux enfants défavorisés fut la première plateforme lancée par l'AFST avec mission d'aider ces enfants à sortir, à découvrir d'autres horizons que leurs quartiers et, dans la mesure du possible, à partir en vacances.
Sous l'impulsion de Karen Bossard, membre fondateur et trésorière de l'AFST (qui fit une longue carrière chez American Express) une équipe motivée composée d'une quinzaine de membres se réunit près d'une fois par mois.
« Nous n'avons pas la prétention de nous substituer aux associations caritatives qui font un travail de terrain admirable. Nous sélectionnons des associations reconnues pour s'occuper d'enfants défavorisés. Chacun d'entre nous apporte ses connaissances ».
L'AFST a été en contact avec Arc en Ciel qui réalise les rêves d'enfants malades, avec le Secours Catholique... Elle l'est, en 2012 avec la Fondation « Enfants Bonheur » - dont l'argent sert à construire des écoles et éduquer les enfants orphelins depuis le tremblement de terre, avec « Rayon de Soleil » qui oeuvre dans l'Est parisien...
Elle soutient aussi Batali qui agit dans la région de Lobaye au sud-ouest de la République Centre Afrique. Présidée par Alix Philipon, cette association a permis de scolariser 1 500 enfants.
D'un match du PSG au Parc des Princes à des vacances gratuites en famille grâce à la générosité de Lagrange très présent dans les actions de l'APST, l'éventail des actions est large.
Karen Bossard raconte : « Certains sont partis en Tunisie avec Go Voyages. Avec Europcar, une dizaine d'enfants a gravi en 2010 les marches du Festival de Cannes pour assister à la projection du Ruban Blanc qui a reçu la Palme d'Or.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Avec notre partenaires les Vedettes de Paris nous avons fait découvrir Paris vue de la Seine à de nombreux enfants. Nous avons aussi des journées à Disneyland Paris, à la ferme du parc de Saint-Cloud. Nous trouvons chez les professionnels du tourisme beaucoup d'écoute et de générosité. Je profite du support de TourMaG.com pour les remercier encore. »
Très actifs, les volontaires vont sur le terrain, accompagnent les enfants, participent à leurs journées de découverte, de balades. Ils disposent d'un budget de fonctionnement prélevé sur les adhésions AFST à raison de 10 euros par personne.
« Nous venons de dépasser le cap des 360 adhérents. Le calcul est simple. Nous attendons de nouveaux adhérents et de nouveaux volontaires pour notre plateforme consacrée aux enfants défavorisés. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues » déclare Karen Bossard en bonne trésorière.
AFST à l'écoute de toutes les bonnes volontés
Animée par de nombreuses activités culturelles, ludiques et caritatives l'AFST répond aussi au désir de voyager. Il est resté intact chez ses adhérents, tous professionnels du tourisme retraités ou encore en activité.
Les conditions de voyager dont bénéficient ses adhérents viennent des nombreux tour-opérateurs et hôteliers qui leur accordent les avantages des agents de voyages en activité.
L'association est à l'écoute de toutes les bonnes volontés.
Comment adhérer : envoyer un mail à : afstadherents@hotmail.fr
Contact Presse : Michel Messager. Port : 06 80 36 82 62
Mail : mm@consultours.fr

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

TOUR MAG.COM
LES BARONNIES
13013 MARSEILLE - 04 91 58 88 53

22 FEV 12
Quotidien Province

Surface approx. (cm²) : 642

Rédigé par Michèle SANI le Mercredi 22 Février 2012

Distribution : le problème des courtiers, conseillers, auto-entrepreneurs... prend de l'ampleur !

Colloque à l'École de Droit de la Sorbonne

En quoi la loi Novelli du 22 juillet 2009 de modernisation des services touristiques a-t-elle modifié les conditions d'accès et d'exercice des métiers liés au tourisme? Mardi 23 février 2012, Laurence Jegouzo, maître de conférence et responsable du Master 2 Droit du tourisme à l'École de Droit de la Sorbonne, a organisé un colloque sur la mise en application de cette loi.

Marine Casin directeur juridique Smartbox, Jean-Marc Roze Secrétaire Général du SNAV, Maître Emmanuelle Llop avocate, Guillaume Victor-Thomas président fondateur d'Ecotour, Richard Vainopoulos président du réseau Tourcom - DR : M.S.

Organisé sous forme de 3 tables rondes, le colloque « Quelles agences de voyages pour l'avenir ?», mettait en présence des représentants des pouvoirs publics avec des élus sénateurs et députés, des professionnels du tourisme et de futurs juristes du secteur.

Emmanuelle Llop, avocate spécialisée et consultante pour TourMaG.com, a rappelé que la France était le seul pays à avoir un Code du Tourisme, un code qui se distingue par sa transversalité : droit des assurances, des responsabilités, droit médical, religieux, des affaires etc.

Elle a souligné combien les juristes étaient des auxiliaires précieux pour les professionnels du tourisme.

Les agences de voyages ont-elles encore un avenir ?

A la tribune, pour en débattre, Marine Casin directeur juridique Smartbox, Guillaume Victor-Thomas président d'Ecotour, Richard Vainopoulos président du réseau Tourcom et Jean-Marc Roze, Secrétaire Général du SNAV.

Deux autres questions ont fait l'objet de débats durant ce colloque : quels enjeux pour la France de la réforme de la classification des hôtels et quel développement tourisme pour l'Outre-Mer ?

C'est aussi sous forme de question qui résume globalement la situation que Pierre Hérisson, sénateur de Haute-Savoie, a ouvert débat : « Quelles agences de voyages pour l'avenir ?».

Il a, au passage, rappelé le succès que laisseront les vacances de neige 2012 en affirmant que sa région n'avait pas connu un tel enneigement depuis... 1978 !

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

Coffrets cadeaux : « c'est l'émetteur qui doit être immatriculé »

De la création d'Atout France à la mise en place des immatriculations, en passant par l'accès élargi aux chèques vacances et aux nouveaux classements des hébergements, la loi Novelli a considérablement simplifié et assoupli les conditions d'accès au métier d'opérateur de voyages.

La loi de 2009 a aussi permis de régulariser de nouveaux acteurs à l'instar des émetteurs de coffrets cadeaux. Ils ont aujourd'hui obligation d'immatriculation avec, entre autres obligations, garantie financière et assurance RCP.

Marine Casin a rappelé la particularité juridique et contractuelle du secteur : « *L'émetteur est un apporteur d'affaires pour ses partenaires hôtels et restaurants.*

Le distributeur est également transparent en n'ayant jamais de contrat de vente directe avec le client ».

Il reste cependant un vide juridique en matière de garantie financière. A quel moment en effet la garantie des fonds déposés doit-elle être activée dans l'hypothèse d'une faillite de l'émetteur ?

Pour l'APST, elle ne sera mise en application qu'à partir du moment où le bénéficiaire aura concrétisé son « cadeau » en réservant sa prestation.

Pour la juriste de Smartbox, la garantie doit jouer dès l'acte d'achat du coffret cadeau. En matière de distribution, la juriste dit être en conformité avec la Commission Européenne.

« *C'est l'émetteur de coffret cadeau qui doit être immatriculé.* » Un seul intervenant suffirait face au consommateur.

Dire que Richard Vainopoulos et Jean-Marc Rozé pour le SNAV font front pour faire valoir le point de vue de l'APST est peu dire...

Les « apporteurs d'affaires » absents du cadre juridique

Jean-Marc Rozé a mis l'accent sur le développement de nouveaux intermédiaires qui officient sans immatriculations, sans local, sans charge, sans garantie ou assurances.

Il vise ainsi les auto-entrepreneurs, courtiers, conseillers, apporteurs d'affaires et autres agents commerciaux qui peuvent créer des sites sans cadre réglementaire.

« *Le problème s'amplifie. Il s'agit souvent de personnes qui ont travaillé dans le tourisme et qui souhaitent se mettre à leur compte. Mais ils travaillent sans véritable statut, sans même savoir qu'ils sont dans l'illégalité.*

Il y a danger pour le consommateur si, sur conseil de l'intermédiaire il paie directement ses prestataires à destination... Nous avons beaucoup de mal à faire fermer des sites. »

A la question de savoir, enfin, si les agents de voyages avaient un avenir, une réponse sans détour fut donnée par Guillaume Victor-Thomas directeur général d'Ecotour, pionnier du tourisme en ligne, et Richard Vainopoulos, président du réseau Tourcom.

C'est un oui, franc et massif à certaines conditions : que l'agence physique utilise l'internet et que le pure player fasse appel à l'agence de proximité en sachant de part et d'autre être réactif, disponible, anticiper les tendances et les besoins des clients, connaître les produits...

Le succès de demain sera-t-il la fusion des genres ?

Association des juristes de tourisme

Elle regroupe les élèves et anciens élèves du master II Droit du Tourisme de Paris 1, Panthéon-Sorbonne.

Créée en 2001, sous l'impulsion de sa directrice Laurence Jégouzo, il est la première et unique formation en droit relative au tourisme et ceci en France comme à l'étranger.

Le but premier de ce diplôme est de former des juristes spécialisés en tourisme avec des compétences et des connaissances élargies.

La promotion 2011/2012 réunit 25 étudiants venant de France mais aussi de Thaïlande, de Chine, du Canada.... Certains étudiants sont toujours à la recherche d'un stage de 3 à 6 mois à partir de mars.
Contact : Laurence Jegouzo, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, 12 place du Panthéon 75005 Paris.

Michèle SANI

Source :
http://www.tourmag.com

www.tourmag.com

Date : 17/02/12

Mondial du Tourisme à Paris : forte présence de l'Asie et du Japon en mars 2012

l'interview de Marianne Chandernagor,directrice de Comexposium

Le 37e Mondial du Tourisme ouvrira ses portes au grand public le 15 mars 2012 Porte de Versailles à Paris. Plus de 100 000 visiteurs sont attendus dans ce Salon organisé conjointement par Comexposium et l'ASMT - Association du Salon Mondial du Tourisme. En 2011 près d'un visiteur sur quatre avait acheté un séjour sur le salon ou concrétisé son achat dans les 15 jours qui suivaient le salon. Rencontre avec leur directrice Marianne Chandernagor, directrice de Comexposium.

Mariane Chandernagor est la directrice de Comexposium, co-organisateur du Mondial du Tourisme - Photo DR

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 25
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

TourMaG.com - Comment les salons de Toulouse et Lille se sont-ils déroulés ?

Marianne Chandernagor : "Lille s'est bien déroulé en dépit des fortes neiges du dimanche. Nous avons enregistré un léger recul des visiteurs, de l'ordre de 4 % par rapport à l'année dernière.

Les agences de voyages disent avoir fait de bonnes ventes sur le salon. Toulouse a été un échec en raison des conditions climatiques extrêmes, trois jours de très grands froid, la neige, plus de transports en commun, l'aéroport bloqué, les exposants n'ont pas pu repartir...

Dans l'événementiel nous savons que des impondérables peuvent perturber notre organisation mais à ce point là, dans l'histoire des salons de notre division, nous ne l'avions jamais vécu ! Un tel salon représente un an de travail. 65 % des pré- inscrits ne sont pas venus !"

TM.com - Comment Mahana Lyon qui ouvre ses portes dans 2 jours se présente-t-il ?
M.C : "A Lyon, Mahana est devenu une institution avec ses 30 ans d'existence. Nous avons 350 exposants et nous faisons le plein en terme de destinations représentées, de tour-opérateurs et de distributeurs.

Nous attendons au moins 27 000 visiteurs d'autant que nous retrouvons les dates traditionnelles en l'organisant au tout début du mois de mars et non en février.

Les principaux « régionaux de l'étape » tels Voyamar, Aerosun, Partir Ailleurs, Philibert sont présents. Nous relevons le retour de Vacances Transat et Look Voyages.

Nous y aurons 2 espaces thématiques, l'Oenologie et les hébergements insolites. L'Europe y sera bien représentée."

1 an après Fukushima, le Japon a tenu à être présent

TM.com - Dans un mois ce sera le Mondial de Paris. Comment l'abordez-vous ?
M.C : "Il sera plus grand que l'année dernière. Nous disposons de 17 000 m2 sur un seul niveau au Hall 4 contre 15 000 m2 en 2011.

Les 100 000 visiteurs attendus auront à leur disposition 500 exposants répartis par grandes zones géographiques, l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, l'Océanie.

Le Bassin Méditerranéen sera bien représenté avec la Tunisie, l'Egypte, le Maroc, l'Algérie, la Turquie, Chypre ... Seule la Grèce n'exposera pas. Héliades sera là."

TM.com - Quelle est la répartition des exposants ?
M.C : "35 % sont des Offices de tourisme étrangers. Nous aurons une présence particulièrement importante de l'Asie ce qui nous a amené à faire un point de restauration Sushi.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Le Japon, a tenu à être présent pour ce salon grand public qui se déroulera précisément un an après Fukushima. Il fut l'un des tous premiers offices de tourisme à s'inscrire.

20 % sont des Comités Régionaux ou Départementaux de Tourisme ainsi que des Offices de Tourisme français dont les DOM TOM. 18 % des exposants sont des tour-opérateurs et des Agences de voyages.

10 % reviennent à l'hébergement. A cela s'ajoutent les loisirs, les services, l'édition et la presse."

TM.com - Quelles seront les nouveautés de l'année ?
M.C : "Nous proposerons quelques nouvelles tendances comme le « glamping », le camping glamour. A Paris les visiteurs découvriront dans l'espace Camping en France deux mobil-homes de luxe – l'un d'eux a même un Spa - exposés par Sunelia et Kawan.
Ce type de produit permet à l'hôtellerie de plein air de toucher un public de plus en plus large.
Le pôle dédié au tourisme responsable sera plus important que l'année dernière avec une trentaine d'opérateurs et les principales associations de référence du secteur.

Nous aurons un nouveau pôle Tourisme et Handicap avec des opérateurs dont un certains nombre d'hébergements actifs en ce domaine. La Librairie des Célébrités avec son plateau France Info animé par Philippe Vallet accueillera des écrivains qui ont écrit des ouvrages sur leurs voyages.

L'espace réservé aux Chambres d'Hôtes et Gites sera particulièrement important. Il réunira sur 500 m2 une offre unique en France avec des propriétaires français et étrangers."

TM.com - Vous annoncez aussi en nouveauté des visites de Paris... Quelles visites et pour quelles clientèles ?
M.C : "C'est en effet une nouveauté et une exclusivité que nous organisons en partenariat avec la Ville de Paris et la Fédération Nationale des Guides-Interprètes et Conférenciers.

Ces visites permettront de découvrir le Monde à Paris.

4 pays ont été retenus : l'Inde dans le quartier du Faubourg Saint-Martin, la Chine dans le 13e arrondissement, le Québec entre les Halles et Saint-Germain des Prés, l'Afrique à Barbès.

Les inscriptions et les informations en terme de lieux de rendez-vous et d'horaires sont sur le site du salon. Pour 10 euros, le prix de l'entrée au salon les personnes inscrites pourront faire la balade dans Paris en prime."
TM.com - Sous quelles conditions le Mondial du Tourisme est-il ouvert aux visiteurs professionnels du tourisme ?
M.C : "Nous recevons chaque année près de 4 000 professionnels dont 1 500 étudiants et professeurs Il n'y aura pas d'offres spécifiques comme des conférences et des formations destinations.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Elles n'avaient pas eu beaucoup de succès l'année dernière. Les professionnels sont invités. Pour avoir leur badge il leur suffit de s'inscrire sur le site www.invitationtourisme.com.
Par ailleurs les exposants adressent de très nombreuses invitations aux agences de **voyages** .

Comme chaque année l'ensemble des institutions du secteur à commencer par le **SNAV** et l' **APS** seront au Mondial. Le CETO y présentera son prochain Baromètre. L'ADONET remettra sa traditionnelle Plume d'Or."

Les **chiffres** du Mondial 2011
100 157 visiteurs dont 4 157 professionnels.
Féminin à 64 %. Public actif (57 %) et fidèle au salon (64 %).
33 % consacraient un budget supérieur à 3 000 euros par foyer et par an pour leurs vacances.
Public actif (57 %) et fidèle au salon (64 %)

Michèle SANI

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

TOUR MAG.COM
LES BARONNIES
13013 MARSEILLE - 04 91 58 88 53

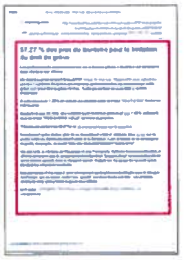

13 FEV 12
Quotidien Province

Surface approx. (cm²) : 215

57,27 % des pros du tourisme pour la limitation du droit de grève

Les professionnels du tourisme en ont ras le bol des grèves à répétition qui pénalisent leurs clients et leur affaires.

Un récent courrier conjoint Snav-APST Grève Air France : Nabet et Colson pètent les plombs !) confirme l'irritation des instances professionnelles qui redoutent que cette grève soit "peut-être la grève de trop... Celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences ".

A noter encore le 1.26% de votants qui pensent aussi qu'il faut "PEUT-ETRE" limiter ce même droit.

Soulignons que **33.15% des votants sont contre** le préavis et que **7.95% estiment que ce n'est "PAS COMME CELA"** qu'il faut s'y prendre.

Très peu de personnes (0.37%) ne se prononcent pas sur la question.

Il est évident qu'en arrière plan de ce mouvement c'est un véritable bras de fer qui se profile entre les Syndicats d'Air France et la Direction. Ceci à l'heure où la compagnie tricolore, exsangue, va devoir faire des choix littéralement "existentiels".

De son côté, la ministre de l'Ecologie et des Transports, Nathalie Kosciusko-Morizet, a affirmé dimanche que le gouvernement soutiendrait "jusqu'au bout" la proposition de loi sur le service garanti dans le transport aérien, malgré les menaces de nouvelle grève pendant les vacances scolaires.

Les semaines et les mois à venir s'annoncent particulièrement délicats pour le Groupe Air France, qui va devoir mener une "guerre" sur deux fronts à la fois : ses propres syndicats et la concurrence toujours plus affûtée.

Lire aussi : Ch.Hardin :"Air France n'est pas immortelle et doit améliorer sa compétitivité..."

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

www.tourmag.com

Date : 13/02/12

Service minimum aérien : 57,27 % des pros du tourisme pour la limitation du droit de grève

par La Rédaction

Sondage TourMaG.com

Avec 57,27 % de "OUI", c'est un score sans appel que celui des professionnels interrogés cette semaine par TourMaG.com sur le thème : "Aérien : Faut-il limiter le droit de grève". Un sondage qui a quand même rassemblé 1 107 votants (!)

Les professionnels du tourisme en ont ras le bol des grèves à répétition qui pénalisent leurs clients et leur affaires.

Un récent courrier conjoint **Snav - APST** Grève Air France : Nabet et Colson pètent les plombs !) confirme l'irritation des instances professionnelles qui redoutent que cette grève soit "peut-être la grève de trop... Celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences ".

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 42
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

A noter encore le 1.26% de votants qui pensent aussi qu'il faut "PEUT-ETRE" limiter ce même droit.

Soulignons que 33.15% des votants sont contre le préavis et que 7.95% estiment que ce n'est "PAS COMME CELA" qu'il faut s'y prendre.

Très peu de personnes (0.37%) ne se prononcent pas sur la question.

Il est évident qu'en arrière plan de ce mouvement c'est un véritable bras de fer qui se profile entre les Syndicats d'Air France et la Direction. Ceci à l'heure où la compagnie tricolore, exsangue, va devoir faire des choix littéralement "existentiels".

De son côté, la ministre de l'Ecologie et des Transports, Nathalie Kosciusko-Morizet, a affirmé dimanche que le gouvernement soutiendrait "jusqu'au bout" la proposition de loi sur le service garanti dans le transport aérien, malgré les menaces de nouvelle grève pendant les vacances scolaires.

Les semaines et les mois à venir s'annoncent particulièrement délicats pour le Groupe Air France, qui va devoir mener une "guerre" sur deux fronts à la fois : ses propres syndicats et la concurrence toujours plus affûtée.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

www.tourmag.com

Date : 09/02/12

Grève Air France : Nabet et Colson pètent les plombs !

par La Rédaction **Georges Colson** , président du SNAV et Raoul Nabet, président de l' **APST** , viennent de se fendre d'un courrier intitulé : "Trop c'est trop". La grève d'Air France c'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase. Voici la prose de nos duettistes.

" Evénements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair et comme si cela ne suffisait pas : grève des pilotes d'Air France... !
Encore une fois le secteur du Tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise.
A l'heure de la crise, au moment où les entreprises de voyages à l'import et à l'export sont en proie aux pires difficultés, où les plans de licenciements sont plus que jamais à l'ordre du jour, où la qualité du service est des plus déterminantes dans le choix des clients-consommateurs cette grève sera peut-être la grève de trop...
Celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France.
Dans un secteur comme celui du tourisme et des loisirs, qui fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers de 235 000 PME ou TPE, cette grève de trop est un nouveau coup bas porté à notre profession.
Au moment où la compagnie nationale est en proie à des difficultés financières, au moment où les agences de voyages luttent pour leur survie, au moment où notre pays se bat pour sortir de la crise, au moment où la clientèle souhaite plus que jamais être informée et sécurisée, il est important d'attirer l'attention sur toutes les conséquences économiques qu'engendre un tel mouvement.
Dans cette période économique "tendue", il est de l'intérêt de tous que notre pays conserve sa place parmi les premiers pays réceptifs de la planète et que Air France survive à ses "démons", désormais de plus en plus récurrents.
Il semble malheureusement que tout le monde n'ait pas la même définition de l'intérêt commun.
Trop c'est trop. "
Raoul **NABET**
Président de l' **APST**

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse des articles détaillés sur l'actualité du secteur du tourisme.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 55
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Caisse de Garantie du Tourisme
Georges COLSON
Président de
SNAV -les Professionnels du Voyage

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Un tribunal oblige l'APST à accorder sa garantie à un client de Marsans passé par un CE

ECONOMIE
Le 01 mars 2012 à 07h 20

La garantie financière est due au consommateur final si le CE n'est qu'intermédiaire

Selon la jurisprudence la garantie financière est due, soit au profit du consommateur final si le CE n'est qu'intermédiaire, soit au profit du CE s'il est considéré comme un client du tour opérateur.

Dans une décision du 5 janvier 2012, le tribunal de proximité de Clermont-Ferrand a rejeté la responsabilité de plein droit d'un comité central d'entreprise (CCE) ayant servi d'intermédiaire entre un employé et le tour opérateur Marsans. L'employé a fait valoir son droit à être remboursé de l'acompte qu'il avait versé à Marsans, suite à sa liquidation judiciaire, auprès de l'APST. Mais l'APST a refusé sa garantie au motif qu'elle ne pouvait l'accorder qu'aux clients directs de Marsans. Pour sa part, le CCE a soutenu qu'il était un intermédiaire seulement chargé d'informer le personnel du partenariat conclu avec Marsans.

Le tribunal a donné raison au CCE et à l'employé en rappelant qu'un comité d'entreprise, même immatriculé, peut agir en tant qu'intermédiaire entre l'employé de l'entreprise et l'agence de voyages/tour opérateur, sur la base du contrat de partenariat. Pour Emmanuelle Llop, Avocat Associé au cabinet Clyde & Co LLP, contactée pour expliquer ce jugement "une telle décision n'est pas nouvelle pour ce qui concerne le statut des comités d'entreprise ou des associations". "Le critère clairement dégagé depuis plusieurs années en jurisprudence est que si le CE n'a joué qu'un rôle d'intermédiaire (mandataire) transparent sans rémunération, il ne peut être agent de voyage".

Il y donc désormais un des principes claires concernant le statut des CE et des associations. Le statut du CE est défini "selon sa rémunération ou non puis accessoirement selon la nature de la relation avec l'agence vendeuse (mandataire transparent et/ou client)". La garantie financière "est due par le garant financier, soit au profit du consommateur final si le CE n'est qu'intermédiaire pur soit au profit du comité d'entreprise s'il est considéré comme un client".

"Rappelons que le Code du Tourisme et plus particulièrement l'article L 211-16 qui instaure la responsabilité de plein droit ne distingue pas si l'acheteur est celui qui bénéficie effectivement des prestations vendues. Dans les deux cas, les conséquences pour les garantis financiers ne sont pas négligeables." ajoute Emmanuelle Llop.

Partagez l'info : Recommander Tweeter 0 viadeo LinkedIn WIKIO envoyer

SOYEZ LE 1ER À RÉAGIR

Vous devez remplir correctement les champs suivants : Pseudo, Email, commantaires

Pseudo (obligatoire) **Email** (obligatoire) - ne sera pas visible

Votre commentaire (obligatoire) - 100 caractères minimum

Envoyer

DANS LA MÊME RUBRIQUE

La France fait sa promotion aux Oscars
01/03/2012 - 07H07

Le groupe Accor lance sa marque Mei Jue en Chine

L'Allemagne bat ses records de fréquentation
28/02/2012 - 07H13

ARTICLES ABONNÉS
MON COMPTE
REVUE DE PRESSE
TOUTES LES ARCHIVES
NOUS CONTACTER
JEU CONCOURS
QU'ÉTES-VOUS DEVENUS ?

SUIVRE L'ÉCHO TOURISTIQUE

INSCRIVEZ-VOUS À LA NEWSLETTER

Votre email Ok

Acheter ce numero

Je m'abonne

A la une du n° 3014
BTS Tourisme mise sur la relation client et le web

Evènement
Le tourisme entre en campagne

Destination
Les Canaries prennent leur envol

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS

Vacances de février : le niveau de réservations est-il meilleur cette année, comparé à 2011 ?

Oui.

L'ECHO touristique

www.lechotouristique.com

Date : 21/02/12

Agence Mariton : le suspect devrait être mis en examen pour homicide volontaire

Le meurtrier présumé de la gérante d'une agence de voyages à Paris, un SDF de 59 ans, a été déféré lundi devant le juge d'instruction.
Le meurtrier présumé de la gérante d'une agence de voyage à Paris, un homme sans domicile fixe de 59 ans, a été déféré lundi devant le juge d'instruction.

Le meurtrier présumé de la gérante de l'agence de voyage Mariton devrait être mis en examen pour homicide volontaire. Déféré, lundi, devant le juge d'instruction, le suspect, un sans domicile fixe de 59 ans, a été repéré grâce à des images de vidéosurveillance de la RATP.

D'après une source proche de l'enquête citée par AP, "son ADN a été retrouvé sur la scène du crime, et sur l'un de ses couteaux". La victime Elena Apilado avait été retrouvée morte, tuée de 57 coups de couteaux, jeudi après-midi, dans son agence de la rue Legendre dans le 17ème arrondissement de Paris.

Ce meurtre ne serait donc pas en lien avec la situation délicate de l'entreprise. En difficulté financière, l'agence de voyages accusait une perte de 29 600 euros au 31 mars 2011, et aurait été dissoute le 12 décembre. Selon les sites du **SNAV** et de l' **APST** , elle n'était membre d'aucun des deux organismes.

Évaluation du site

Site du magazine papier L'Écho Touristique, destiné aux professionnels du tourisme. Il diffuse l'actualité des voyagistes et des compagnies aériennes.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 10
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

ECHO FLASH
ANTONY PARC II
92186 ANTONY CEDEX - 01 77 92 92 92

17 FEV 12
Quotidien Paris

Surface approx. (cm²) : 275

La gérante de Mariton Air Travel assassinée dans son agence

Le 17 février 2012 à 07h 14 par Céline Perronnet

L'agence où s'est déroulé le drame est située au 170 rue legendre dans le 17ème arrondissement de Paris.

Elena Apilado a été retrouvée sans vie hier après-midi dans son agence du 17ème arrondissement. La police recherche un homme qui aurait été vu quittant les lieux en courant avec un couteau dans les mains.

C'est un terrible fait divers qui s'est produit hier après-midi. Elena Apilado, la dirigeante de l'agence Mariton Air Travel, située au 170 rue legendre dans le 17ème arrondissement de Paris, et spécialisée dans les voyages aux Philippines, a été poignardée à mort. Selon les premiers éléments de l'enquête, un homme a été vu quittant les lieux en courant peu après 13 heures, avec un couteau dans les mains. Il aurait laissé le quartier en empruntant le métro, situé à quelques mètres de là.

La victime, âgée de 51 ans, originaire des Philippines et mère de trois enfants, avait ouvert avec son mari l'agence Mariton Air Travel en avril 2010. Une caméra de surveillance, située juste en face des lieux du drame, a été installée par la préfecture de police de Paris un mois plus tôt. L'assassin aurait également été filmé par les caméras de de vidéosurveillance de la RATP, et les bandes sont d'ores et déjà aux mains de la police.

En difficultés financières, l'agence de voyages accusait une perte de 29 600 euros au 31 mars 2011 et aurait été dissoute le 12 décembre. Selon les sites du SNAV et de l'APST elle n'était membre d'aucun des deux organismes.

Partagez l'info :

Soyez le 1er à réagir

Vous devez remplir correctement les champs suivants : Pseudo, Email, commantaires

Dans la même rubrique

L'ECHO touristique

www.lechotouristique.com

Date : 10/02/12

Le SNAV et l'APST condamnent la grève des pilotes d'Air France

En réaction à la grève des pilotes d'Air Fran, le **SNAV** et l' **APST** poussent un coup de gueule. "**T**rop, c'est trop". Le SNAV et l' **APST** ont envoyé hier un communiqué de presse commun pour tirer la sonnette d'alarme sur la grève menée par les pilotes d'Air France, qui "portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages".

C'est la grève de trop pour l' **APST** et le SNAV. Hier, ils ont dénoncé ensemble un "nouveau coup bas" porté au tourisme par la "grève des pilotes d'Air France", alors que l'ensemble du secteur de l'aérien est en grève. "Evénements politiques en **T**unisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair et comme si cela ne suffisait pas : grève des pilotes d'Air France … !", cette grève sera peut-être celle de trop, estiment-ils, "celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France". Les syndicats de toutes les professions du secteur ont appelé à la grève du 6 au 9 février, et les pilotes d'Air France restent en pointe dans la mobilisation, qui a entraîné de nombreuses annulations de vols. Les personnels font grève depuis lundi contre la proposition d'un député d'encadrer plus strictement le droit de grève dans l'aérien. Une réunion est prévue à ce sujet aujourd'hui au ministère des Transports.

Évaluation du site

Site du magazine papier L'Écho Touristique, destiné aux professionnels du tourisme. Il diffuse l'actualité des voyagistes et des compagnies aériennes.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 11
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

PROS DU TOURISME.COM

www.pros-du-tourisme.com

Date : 09/02/12

Air France : le Snav et l'APST dénoncent la

L'ASPT et le **Snav** dénoncent un mouvement qui pourrait "porter un coup fatal à nombre d'agences de voyages" ©DR

"Trop c'est trop!". C'est sous ce libellé que le Snav et l' **APST** ont envoyé un communiqué à la mi-journée, pour s'indigner conjointement de la grève en cours chez Air France.
Les deux institutions s'élèvent contre un mouvement qui s'ajoute à une série d'événements préjudiciables pour le secteur du tourisme : "Evénements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair...".
L'ASPT et le Snav s'alarment : "Cette grève sera peut-être la grève de trop... ; celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clients fidèles d'Air France". Le communiqué évoque "la période économique tendue", "au moment où la compagnie nationale est en proie à des difficultés financières, au moment où les agences luttent pour leur survie", qualifiant la grève de "nouveau coup bas porté à notre profession".
Le danger pour l'activité réceptive est également abordé : "Il est de notre intérêt que notre pays conserve sa place parmi les premiers pays réceptifs de la planète et que Air France survive à ses "démons", désormais de plus en plus récurrents".
C'est avant tout l'occasion pour les institutions de rappeler aux autorités le poids du secteur tourisme et loisirs confondus, "qui fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers des 235 000 entreprises PME ou TPE". Et de conclure : "Il semble malheureusement que tout le monde n'ait pas la même définition de l'intérêt commun".

Évaluation du site

Ce site, édité par Wolters Kluwer France, également éditeur du magazine Tour Hebdo, s'adresse aux professionnels du tourisme. Il diffuse l'actualité de ce secteur d'activité, sous forme d'articles.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 8
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Cette communication intervient à la veille d'un rendez-vous entre le ministre des Transports et les syndicats de navigants d'Air France qui espèrent obtenir un assouplissement de l'encadrement du droit de grève, qui prévoit notamment que les grévistes se déclarent 48h avant l'arrêt de travail. Thierry Mariani, le ministre, a fait savoir qu'il ne changerait pas sa position.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

laQuotidienne.fr

www.laquotidienne.fr

Date : 10/02/12

Snav et Apst s'énervent !

« Trop c'est trop » ! Dans un communiqué commun, le Snav et l' **Apst** s'insurgent contre les grèves qui secouent le transport aérien. Les deux institutions expriment, alors que la grève doit, en théorie, prendre fin aujourd'hui, le « ras le bol » général de la profession… et accessoirement de ses clients. Le plus étonnant étant que les syndicats doivent être reçus aujourd'hui par Thierry Mariani. Avec, en fond de réflexion, la menace d'une nouvelle grève dès la semaine prochaine… juste avant les vacances scolaires de février. De quoi énerver. Nous vous livrons ici le lettre commune du **Snav** et de l' **Apst** , signée par Raoul **Nabet** et **Georges Colson** :

« Evénements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair et comme si cela ne suffisait pas : grève des pilotes d'Air France… !
Encore une fois le secteur du Tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise.
A l'heure de la crise, au moment où les entreprises de voyages à l'import et à l'export sont en proie aux pires difficultés, où les plans de licenciements sont plus que jamais à l'ordre du jour, où la qualité du service est des plus déterminantes dans le choix des clients-consommateurs cette grève sera peut-être la grève de trop…

Évaluation du site

Ce site s'adresse aux professionnels du tourisme. Il leur propose un espace emploi, une lettre d'informations, une base de données des destinations ainsi qu'un fil d'actualités.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 6
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France.
Dans un secteur comme celui du tourisme et des loisirs, qui fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers de 235 000 PME ou TPE, cette grève de trop est un nouveau coup bas porté à notre profession.
Au moment où la compagnie nationale est en proie à des difficultés financières, au moment où les agences de voyages luttent pour leur survie, au moment où notre pays se bat pour sortir de la crise, au moment où la clientèle souhaite plus que jamais être informée et sécurisée, il est important d'attirer l'attention sur toutes les conséquences économiques qu'engendre un tel mouvement.
Dans cette période économique "tendue", il est de l'intérêt de tous que notre pays conserve sa place parmi les premiers pays réceptifs de la planète et que Air France survive à ses "démons", désormais de plus en plus récurrents.
Il semble malheureusement que tout le monde n'ait pas la même définition de l'intérêt commun.
Trop c'est trop. «

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Le Quotidien du Tourisme

www.quotidiendutourisme.com

Date : 02/03/12

Paracommercialisme : l'APST perd en justice face à un CE

Le juge d'un tribunal de proximité de Clermont Ferrand a condamné en janvier dernier l'APST (**Association professionnelle** de **solidarité** du tourisme) en tant que garant du tour opérateur Marsans à rembourser la somme de 1.182 euros à une cliente. Cette somme correspond à l'acompte qu'elle a versé à Marsans pour un séjour acheté via la brochure de son comité d'entreprise, mais qu'elle n'a jamais pu effectuer à cause de la défaillance du TO. De son côté, l'APST se pourvoit en cassation estimant que c'est au CE de prendre en charge le remboursement de l'acompte.

Cette cliente avait acheté un voyage en Russie pour un départ en juin 2010 via la brochure éditée par le Comité central d'entreprise (CCE) de la société qui l'emploie. A la suite de la défaillance de Marsans, elle se retourne vers l'APST pour récupérer le montant de son acompte. Refus de l'APST qui estime que c'est le comité d'entreprise qui est responsable. La cliente attaque donc l' **association professionnelle** de **solidarité** du tourisme en justice. Et dans sa décision du 5 janvier 2012, le juge de proximité lui donne raison et condamne l'APST à lui rembourser l'acompte. Le juge estime que le CE n'est qu'un "intermédiaire transparent", non rémunéré pour sa prestation et qu'il ne peut donc être considéré comme un opérateur touristique. Selon lui, le seul rôle du CE a été de négocier une réduction de 12% avec Marsans et d'informer les salariés de l'existence d'un voyage. Il note en outre que le contrat signé par la cliente est un contrat Marsans, qui doit être honoré par son garant, l'APST. Pour Emmanuelle Llop, avocate spécialiste du tourisme, les motivations du juge ont déjà été utilisées dans

Évaluation du site

Destiné à un lectorat de professionnels, ce site est la version Internet du journal le Quotidien du tourisme. Il diffuse l'actualité détaillée de ce secteur.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 10
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

APS2 / 8844270

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Le Quotidien du Tourisme

d'autres affaires de paracommercialisme mettant en cause notamment les mutuelles. Elle rappelle qu'aux yeux du juge, l'intermédiaire transparent peut également récolter les fonds d'un voyage, mais tant qu'il ne se rémunère pas (ce qui reste à prouver) il ne peut être considéré comme opérateur de voyage. Pour l'avocate, ce jugement montre qu'un même CE peut être à la fois opérateur de voyages (quand il possède une immatriculation et commercialise ses propres hébergements de vacances) et intermédiaire transparent (qui négocie un rabais avec un TO et affiche le séjour dans une brochure ou sur son portail). De son côté, l'association SOS Voyage s'insurge contre l' **APST** qui campe "sur son refus catégorique, faisant du remboursement une question de principe dans sa lutte pour une cause qui ne figure pas dans ses statuts, un prétendu paracommercialisme déloyal qu'imputent aux mutuelles et comités d'entreprises le **Snav** dont les adhérents sont largement représentés au conseil d'administration de l' **APST** ". Raoul **Nabet** , président de l' **APST** n'entend pas en rester là. Il se pourvoit en cassation car il estime que le CE n'est pas un intermédiaire transparent. "Nous avons des éléments explique t-il, qui nous permettent de penser que ces gens (les CE) sont des professionnels du tourisme et pas des samaritains". Pour l' **APST** , non seulement le CE possède un numéro d'immatriculation pour vendre du voyage, mais "il touche des rétro-commissions". Comme le dit Raoul **Nabet** , "on est parti pour trois ans de procédures". Il en fait une question de principe.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Le Quotidien du Tourisme

www.quotidiendutourisme.com

Date : 10/02/12

Grève des pilotes : le Snav et l'APS tapent du poing sur la table

Dans un communiqué commun, le Snav et l' **APS** expriment le ras-le-bol de la profession face à la grève (orchestrée principalement par les pilotes) qui frappe à nouveau Air France.

"Evénements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair, et, comme si cela ne suffisait pas, grève des pilotes d'Air France..." rappellent en choeur Raoul **Nabet** président de l' **APS** et **Georges Colson** président du **Snav** . Les deux présidents signataires de la pétition s'énervent car c'est "encore une fois le secteur du tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise". Selon eux, pour une profession qui est actuellement "en proie aux pires difficultés", "cette grève sera peut-être la grève de trop...", c'est-à-dire "celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de **voyages** , au demeurant clientes fidèles d'Air France". Le **Snav** et l' **APS** appellent les grévistes à un peu de raison, car il faut maintenant qu'Air France "survive à ses démons, désormais de plus en plus récurrents".

Évaluation du site

Destiné à un lectorat de professionnels, ce site est la version Internet du journal le Quotidien du tourisme. Il diffuse l'actualité détaillée de ce secteur.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 10
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

APS2 / 8697164

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

DéplacementsPros

www.deplacementspros.com

Date : 09/02/12

Le coup de gueule des pros du voyage

Trop c'est trop, voilà en substance le cri d'alarme des professionnels du voyage. Pour le Syndicat National des Agences de Voyage (les TMC en sont membres) et l' **Association Professionnelle** de **Solidarité** du Tourisme, il faut sortir de ces crises à répétition. Du moins celle qui sont maîtrisables comme la grève actuelle des pilotes. Voici le texte intégral de leur communiqué, signé par **Georges Colson** pour le **SNAV** et Raoul **Nabet** pour l' **APST**
Trop, c'est trop

Evénements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair et comme si cela ne suffisait pas : grève des pilotes d'Air France… !
Encore une fois le secteur du Tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise.
A l'heure de la crise, au moment où les entreprises de voyages à l'import et à l'export sont en proie aux pires difficultés, où les plans de licenciements sont plus que jamais à l'ordre du jour, où la qualité du service est des plus déterminantes dans le choix des clients-consommateurs, cette grève sera peut-être la grève de trop… ; celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France.
Dans un secteur comme celui du tourisme et des loisirs, qui fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers de 235 000 PME ou TPE, cette grève de trop est un nouveau coup bas porté à notre profession.
Au moment où la compagnie nationale est en proie à des difficultés financières, au moment où les agences de voyages luttent pour leur survie, au moment où notre pays se bat pour sortir de la crise, au moment où la clientèle souhaite plus que jamais être informée et sécurisée, il est important d'attirer l'attention sur toutes les conséquences économiques qu'engendre un tel mouvement.

Évaluation du site

Ce site s'intéresse au voyage d'affaire au sens large. Il en diffuse l'actualité, propose des bases de données de destinations, d'hôtels, d'appel d'offres, etc.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 18
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

Dans cette période économique "tendue", il est de l'intérêt de tous que notre pays conserve sa place parmi les premiers pays réceptifs de la planète et que Air France survive à ses "démons", désormais de plus en plus récurrents.
Il semble malheureusement que tout le monde n'ait pas la même définition de l'intérêt commun.
Trop, c'est trop.

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

LE FIGARO
économie
14 BOULEVARD HAUSSMANN
75438 PARIS CEDEX 09 - 01 57 08 50 00

10 FEV 12
Quotidien Paris
OJD : 316852

Surface approx. (cm²) : 20
N° de page : 6

Le Snav critique la greve chez Air France

Alors que l ensemble du secteur aerien français est en greve le Syndicat national des agents de voyage (Snav) et l association APST caisse de garantie des agences de voyage ont denonce jeudi un « *nouveau coup bas* » porte au tourisme par la « *greve des pilotes d Air France* » qui risque selon eux, d etre « fatale » a certaines agences

Eléments de recherche : APST ou APS ou Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme : organisme d'assurance pour professionnels du tourisme, toutes citations

La Correspondance économique
13 AVENUE DE L'OPERA
75001 PARIS - 01 40 15 17 89

10 FEV 12
Quotidien format revue

Surface approx. (cm²) : 48
N° de page : 30

♦ **Syndicat national des agents de voyage** : Le Snav (Syndicat national des agents de voyage) et l'association APST, caisse de garantie des agences de voyage, ont dénoncé hier le "nouveau coup bas" porté au tourisme par la "grève des pilotes d'Air France", alors que l'ensemble du secteur de l'aérien est en grève. Cette action risque d'être "fatale" à un certain nombre d'agences, selon le Snav et l'APST. "Encore une fois, le secteur du tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise", déplorent les deux organisations.

AFP Mondial
11/15 PLACE DE LA BOURSE
75061 PARIS CEDEX 02 - 01 40 41 46 46

09 FEV 12
Quotidien Paris

Surface approx. (cm²) : 380

09/02/2012 17:13:00

Transport aérien: la grève chez Air France est un "coup bas" au tourisme (Snav)

PARIS, 9 fév 2012 (AFP) - Le Syndicat national des agents de voyage (Snav) et l'association APST, caisse de garantie des agences de voyage, ont dénoncé jeudi le "nouveau coup bas" porté au tourisme par la grève des pilotes d'Air France, alors que l'ensemble du personnel aérien du secteur est en grève.

Cette action risque d'être "fatale" un certain nombre d'agences, selon le Snav et l'APST.

"Encore une fois, le secteur du tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise", indique le communiqué commun de Georges Colson, président du Snav, et Raoul Nabet, président de l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme).

"Evènements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair, et comme si cela ne suffisait pas: grève des pilotes d'Air France!", écrivent-ils.

Selon eux, "cette grève sera peut-être la grève de trop, celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France", estiment MM. Colson et Nabet.

L'APST se substitue aux agences en cas de défaillance financière pour faire partir ou rapatrier le client, ou bien pour le dédommager.

Dans le secteur du tourisme et des loisirs qui "fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers de 235.000 PME ou TPE, cette grève de trop est un nouveau coup bas porté à notre profession", ajoutent-ils.

Ils estiment de l'intérêt de tous qu'"Air France survive à ses démons, désormais de plus en plus récurrents".

Les syndicats de toutes les professions du secteur aérien ont appelé à la grève du 6 au 9 février, et les pilotes d'Air France restent en pointe dans la mobilisation, qui a entraîné de nombreuses annulations de vols.

Les personnels font grève depuis lundi contre la proposition d'un député d'encadrer plus strictement le droit de grève dans l'aérien. La grève devait durer jusqu'à jeudi.

Le mouvement a entraîné des centaines d'annulations de vols.

Une réunion est prévue vendredi au ministère des Transports, alors que chaque partie campait sur ses positions jeudi. Le ministre des Transports Thierry Mariani a indiqué qu'il était "hors de question" que le gouvernement "bouge" sur le texte incriminé. Les pilotes ont prévenu qu'"il y aura un autre mouvement" de grève si "les portes restent fermées.

ak/cb/fz/mam

AFP Economique
11/15 PLACE DE LA BOURSE
75061 PARIS CEDEX 02 - 01 40 41 46 46

09 FEV 12
Quotidien Paris

Surface approx. (cm²) : 397

09/02/2012 17:16:00

Aérien: la grève chez Air France est un "coup bas" au tourisme (Snav)

PARIS, 9 fév 2012 (AFP) - Le Syndicat national des agents de voyage (Snav) et l'association APST, caisse de garantie des agences de voyage, ont dénoncé jeudi le "nouveau coup bas" porté au tourisme par la "grève des pilotes d'Air France", alors que l'ensemble du secteur de l'aérien est en grève.

Cette action risque d'être "fatale" à un certain nombre d'agences, selon le Snav et l'APST.

"Encore une fois, le secteur du tourisme est lourdement pénalisé par des phénomènes dont il n'a pas la maîtrise", déclarent, dans un communiqué commun, Georges Colson, président du Snav, et Raoul Nabet, président de l'APST (Association professionnelle de solidarité du tourisme).

"Evènements politiques en Tunisie et en Egypte, naufrage du Concordia, resserrement du crédit bancaire, crainte du chômage, faillite des compagnies American Airlines, Malev et Spanair, et comme si cela ne suffisait pas: grève des pilotes d'Air France!", écrivent-ils.

Selon eux, "cette grève sera peut-être la grève de trop, celle qui portera un coup fatal à nombre d'agences de voyages, au demeurant clientes fidèles d'Air France", estiment MM. Colson et Nabet

L'APST se substitue aux agences en cas de défaillance financière pour faire partir ou rapatrier le client, ou bien pour le dédommager.

Dans le secteur du tourisme et des loisirs qui "fait vivre directement ou indirectement 2 millions de personnes au travers de 235.000 PME ou TPE, cette grève de trop est un nouveau coup bas porté à notre profession", ajoutent-ils.

Ils estiment de l'intérêt de tous qu'"Air France survive à ses démons, désormais de plus en plus récurrents".

Les syndicats de toutes les professions du secteur ont appelé à la grève du 6 au 9 février, et les pilotes d'Air France restent en pointe dans la mobilisation, qui a entraîné de nombreuses annulations de vols.

Les personnels font grève depuis lundi contre la proposition d'un député d'encadrer plus strictement le droit de grève dans l'aérien. La grève devait durer jusqu'à jeudi.

Le mouvement a entraîné des centaines d'annulations de vols.

Une réunion est prévue vendredi au ministère des Transports, alors que chaque partie campait sur ses positions jeudi. Le ministre des Transports Thierry Mariani a indiqué qu'il était "hors de question" que le gouvernement "bouge" sur le texte incriminé. Les pilotes ont prévenu qu'"il y aura un autre mouvement" de grève si "les portes restent fermées.

ak/cb/fz/cj

AIR&COSMOS

www.air-cosmos.com

Date : 09/02/12

Aérien: la grève chez Air France est un "coup bas" au tourisme (Snav)

Le Syndicat national des agents de voyage (Snav) et l'association **APST** , caisse de garantie des agences de voyage, ont dénoncé jeudi le "nouveau coup bas" porté au tourisme par la "grève des pilotes d'Air France", alors que l'ensemble du secteur de l'aérien est en grève.

Évaluation du site

Le site des revues Air&Cosmos, Aéroports et Interavia diffuse de nombreux articles concernant l'actualité du secteur de l'aéronautique. Le site propose également un espace emploi.

Cible
Professionnelle

Dynamisme* : 25
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

APS2 / 8699438

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés

www.ouverture-voyage.fr

Date : 28/02/12

AG Snav et APST : 6 administrateurs de l'APS remettront en jeu leur siège

Les Assemblées Générales du SNAV et de l' **APS** se dérouleront le 18 avril prochain. 6 administrateurs de l' **APST** et non des moindres, seront arrivés en fin de mandat. Se représenteront-ils ? Les Assemblées Générales du SNAV et de l' **APS** se dérouleront le 18 avril prochain aux Salons Hoche à Paris 6 administrateurs de l' **APS** seront arrivés en fin de mandat. Il s'agit de : Georges Cid, Brigitte Laget-Bailet, Gérard La Rocca,...

Évaluation du site

Ce site diffuse des articles de présentations de destinations touristiques ainsi que des conseils aux voyageurs.

Cible
Grand Public

Dynamisme* : 16
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine

copyright © 2011, Argus de la presse Tous droits réservés